



Assemblée générale

Trentième session extraordinaire

6^e séance plénière

Jeudi 21 avril 2016, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Zinsou (Bénin),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Kamal Thapa, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République fédérale démocratique du Népal.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de sa conduite énergique des travaux de la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue.

L'abus de drogues est devenu un problème mondial multidimensionnel qui fait peser une menace considérable sur notre civilisation. Non seulement la consommation de différents types de drogues crée-t-elle des problèmes pour des jeunes, femmes et hommes, mais elle a également pour effet de les détruire, ainsi que leur famille. Nous devons donc nous attaquer à ce grave problème en manifestant une volonté politique collective à tous les niveaux. Je remercie le Secrétaire général pour ses rapports détaillés et j'appuie les recommandations pratiques figurant dans le rapport sur les stupéfiants. Le Népal est fermement résolu à lutter contre le problème posé par la consommation de drogues au niveau national et international.

Le Népal est partie à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et à son Protocole de 1972, ainsi qu'à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes. Il a promulgué une loi sur le contrôle des stupéfiants en 1979 et révisé sa législation pour s'attaquer aux problèmes de la production, de la vente, de l'importation et de l'exportation de stupéfiants. Le plan directeur népalais est solide, de même que les dispositifs institutionnels visant à lutter contre ce problème, y compris une politique nationale de contrôle des drogues, une stratégie de contrôle des stupéfiants et des lignes directrices pour la thérapie de remplacement des opioïdes par voie orale destinée aux consommateurs de drogues.

Par ailleurs, le Gouvernement axe également ses efforts sur la prévention globale de ce problème en prenant des mesures visant à réduire à la fois l'offre et la demande. Le Ministère de l'intérieur a constitué un comité national de coordination de la lutte contre l'abus de drogues présidé par le Ministre de l'intérieur, avec des antennes mises en place au niveau des districts dans tout le pays. Le Népal met tout en œuvre pour lutter contre le problème de la drogue et compte sur une coopération accrue avec la communauté internationale, telle qu'envisagée notamment dans les buts et cibles définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

Enfin, nous devons accorder une attention particulière et donner la priorité aux hommes, aux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-11225(F)



Document adapté

Merci de recycler



femmes et aux enfants touchés par la consommation de drogues et la dépendance aux drogues, ainsi qu'aux victimes potentielles et à toutes les conséquences que les drogues peuvent avoir sur la santé et la société. Je ne doute pas que si la présente session extraordinaire aboutit à un plan d'action cohérent et concerté et à un engagement en faveur de la coopération internationale, dont le besoin se fait cruellement sentir, cela contribuera de manière considérable à garantir une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Alexander Khloponin, Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie.

M. Khloponin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais donner lecture de l'allocution de S. E. M. Vladimir Poutine, Président de la Fédération de Russie, à l'occasion de la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue.

« La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale est une étape très importante et nécessaire pour promouvoir la coopération internationale en matière de lutte contre les stupéfiants. Il ne serait pas exagéré de dire que le problème posé par la production et la distribution illégales de drogues a pris une ampleur sans précédent. L'industrie de la drogue, qui est devenue une des formes les plus agressives de la criminalité transnationale, représente une véritable menace pour l'État et la société, fauchant des vies et ruinant la santé de millions de personnes. De plus, le produit des cartels de la drogue constitue une source de financement des groupes terroristes et extrémistes. Il est clair que l'on ne pourra lutter efficacement contre ce fléau qu'en menant une action concertée et intégrée et en tirant pleinement parti du potentiel des trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Nous trouvons encourageant que le document final de la présente session (résolution S-30/1, annexe) soit à même de généraliser l'expérience constructive acquise par les différents pays du monde.

Nous voulons croire que les formules diplomatiques arrêtées de concert seront suivies de mesures concrètes de mise en œuvre aux niveaux national et intergouvernemental. La Russie, pour sa part, entend continuer d'intensifier la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, en

étroite collaboration avec les autres membres de la communauté internationale. Je souhaite plein succès, avec mes meilleurs vœux, à l'Assemblée ».

Cette allocution confirme l'attention particulière que les autorités russes accordent à la lutte contre le problème mondial de la drogue. L'expansion transfrontalière du trafic de stupéfiants n'a pas épargné la Russie, dont elle menace directement la sécurité nationale. Naturellement, nous nous devons, face à un problème de cette ampleur, de prendre des mesures immédiates, décisives et coordonnées. En 2010, la Russie a adopté sa stratégie nationale de lutte antidrogue 2010-2020, qui se présente sous la forme d'un plan concret de renforcement de la lutte contre le fléau des stupéfiants au sein de la société russe.

Malgré les mesures prises, en effet, les drogues continuent de faire des morts et de détruire la vie de milliers de Russes, en particulier les jeunes générations. La communauté des nations n'a pas réussi à dresser des barrages efficaces sur les voies de transit de la drogue en provenance d'Afghanistan. À cet égard, la Fédération de Russie s'emploie à l'adoption de mesures énergiques et ciblées au sein de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres mécanismes intergouvernementaux. Nous espérons que les résultats de la présente session extraordinaire conduiront au développement et au renforcement de la coopération internationale dans la lutte contre la drogue. Nous pensons, avant tout, à l'initiative du Pacte de Paris, qui peut compter d'ores et déjà sur la conjonction des efforts de plus de 50 États et 20 organisations internationales, et s'est avéré propre à constituer un mécanisme efficace de lutte contre l'afflux des drogues d'origine afghane. Nous nous sommes engagés en faveur du Pacte de Paris et entendons continuer de le perfectionner sur la base d'une large coopération intergouvernementale.

Parallèlement, nous attendons de tous les États une solidarité et une coopération accrues dans la recherche de solutions à la menace évolutive de la drogue. Nous voulons parler, essentiellement, des nouvelles substances psychoactives et de l'utilisation d'Internet pour la contrebande de stupéfiants. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas place, dans la lutte contre les stupéfiants, pour les deux poids deux mesures, l'opportunisme politique ou l'égoïsme des États.

Il est évident qu'on ne peut l'emporter, dans la lutte contre le problème de la drogue, uniquement par des mesures restrictives ou punitives. Le document final

est clair sur ce point. Un système efficace de prévention, de traitement et de réadaptation s'impose, ainsi qu'un travail déterminé de mobilisation de la société contre la consommation de drogues par le biais des médias et des organisations de jeunes et de bénévoles. En outre, la réadaptation sociale des toxicomanes permettrait leur réinsertion dans la société, et revêt donc une importance capitale. Nous devons tendre la main à ceux que la pauvreté et le dénuement forcent à cultiver des plantes servant à la fabrication de drogues. Il faut travailler à des programmes efficaces de développement de substitution pour ramener les plus pauvres égarés dans l'orbite des circuits criminels sur le chemin d'activités de subsistance légales.

Aujourd'hui, le produit du trafic de drogues alimente la criminalité organisée, le terrorisme et la corruption. Nous faisons nôtre l'avis du Conseil de sécurité, qui qualifie le trafic de drogues de menace à la paix et à la stabilité internationales. Aux fins de la stabilisation et de la réduction de l'ampleur de la menace, l'Organisation des Nations Unies doit poursuivre sa lutte implacable contre la drogue. À la veille de la session extraordinaire, certains sceptiques et pessimistes arguaient que la communauté internationale avait perdu la guerre contre la drogue. Cette thèse est, pour la Fédération de Russie, inacceptable. Nous n'avons pas perdu la guerre, mais le chemin de la victoire passera par un regain de solidarité et de cohésion.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kristjan Juliusson, Ministre de la santé de la République d'Islande.

M. Juliusson (Islande) (*parle en anglais*) : Les délibérations qui ont précédé la présente session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue ont souligné l'importance et l'urgence d'un partage de la responsabilité mondiale dans la gestion des questions complexes liées à la drogue. À cet égard, je pense qu'il est crucial de réfléchir à d'autres façons de procéder et de discuter ouvertement et sans préjugés de la manière dont nous pouvons relever les défis que présente à notre société l'usage de drogues. Je pense que le problème mondial de la drogue est une question de santé publique, et qu'il doit être réglé comme tel.

Je ne suis pas favorable à la légalisation des drogues, mais je suis disposé à prendre part à un débat équilibré sur les avantages et les inconvénients de la légalisation de drogues pour l'instant illégales. De fait, j'ai peu à peu acquis la conviction que la politique de pénalisation que nous avons mise en place n'avait pas

l'effet escompté, ou les résultats que nous voulions. Compte tenu de ce défi colossal, je m'interroge; allons-nous rester les bras ballants et laisser passer cette occasion? Nous devons répondre par la négative. Nous devons saisir pleinement cette occasion. En fait, nous avons la responsabilité, vis-à-vis de la société, d'essayer de faire mieux.

Notre politique actuelle d'incarcération comporte de nombreuses failles. Nous enfermons des jeunes dans un cercle vicieux pour des délits mineurs liés à la drogue et nous rendons de plus en plus difficile l'approche des toxicomanes qui ont besoin d'aide et d'assistance. Nous devons étudier d'autres solutions que l'incarcération pour les délits mineurs liés à la drogue. Nous devons mieux comprendre ce qui contribue au rétablissement et ce qui fait obstacle à un rétablissement total chez un toxicomane. Nous devons affiner les politiques de lutte contre les drogues et les axer sur la personne, en mettant particulièrement l'accent sur la façon dont on peut protéger les enfants et les jeunes.

Pour atteindre cet objectif, j'ai chargé en 2014 un groupe de travail d'étudier les conséquences de l'abus des drogues, en Islande, sur les utilisateurs comme sur leurs familles. Le groupe est composé de membres issus des milieux universitaires, d'organisations non gouvernementales, de collectivités locales, de la société civile, de la police, des milieux hospitaliers et des établissements de réinsertion. Le Groupe de travail doit dresser un bilan du cadre juridique islandais actuel et examiner la législation en vigueur et les études effectuées en matière de prévention et de traitement dans d'autres pays qui ont décidé de déplacer l'accent, en matière d'usage des drogues et de toxicomanie, de la pénalisation à une question de santé publique.

Nous envisageons avec intérêt une stratégie cohérente privilégiant une démarche humaine, de protection des droits de l'homme et de réduction des effets nocifs de l'abus de drogues, mais qui redonne aussi aux groupes marginalisés confiance dans la société et dans les organisations qui leurs fournissent un toit et des services. J'attends avec intérêt de voir le résultat final des travaux du Groupe de travail, qui sera présenté cette année.

Nous devons pouvoir éviter les problèmes avant qu'ils ne surgissent. Moyennant une stratégie renforcée de prévention de la toxicomanie, fondée sur des données factuelles, nous pouvons agir sur les facteurs concourant à ce problème. Nous devons être disposés et prêts à

envisager de nouveaux moyens d'aider ceux qui en ont besoin, et le moment est venu de le faire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Myint Htwe, Ministre de la santé de la République de l'Union du Myanmar,

M. Htwe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Pour commencer, le Myanmar s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/S-30/PV.2) au cours de la présente session extraordinaire consacrée au problème mondial de la drogue.

Nous tous réunis ici aujourd'hui sommes également préoccupés par la menace que représentent l'usage, le trafic et la production de drogues illicites. Ce problème impose un lourd fardeau à nos systèmes de santé, de justice et de répression. Qui plus est, il détruit lentement le tissu social de nos communautés. Le Myanmar s'est fermement engagé à lutter contre le problème de la drogue, en collaboration avec toutes les entités impliquées dans la prévention, le contrôle et la gestion de ce fléau. Chaque pays doit faire de la lutte contre le problème de la drogue une priorité nationale, faute de quoi ce fléau risque d'avoir des conséquences désastreuses, voire irréversibles pour sa main-d'œuvre.

Le problème de la drogue menace également la santé et la sécurité nationale des pays touchés. C'est pourquoi nous devons adopter une approche différente vis-à-vis de ce problème et le considérer de façon globale et intégrée. Les stratégies et mesures actuellement mises en œuvre doivent être examinées d'un œil critique et évaluées d'un point de vue réaliste et objectif quant à leur efficacité et à leurs effets à court et à long terme sur la population. La raison en est que la situation épidémiologique au moment de la formulation des stratégies et de la définition des mesures peut être très différente de celle qui prévaut actuellement, les conditions évoluant sans cesse.

Il faut donc mettre en place une réponse coordonnée et bien synchronisée en vue de prévenir et de contrôler l'usage des drogues, en particulier entre pays voisins. À cet égard, l'échange en temps réel d'informations valables et fiables est essentiel au succès des efforts que nous déployons pour maîtriser le problème de la drogue. Nous devons considérer ce problème comme un problème de santé publique. Par conséquent, il nous faut mener la lutte contre ce fléau conformément aux principes et aux approches inhérents

à la santé publique. Une analyse des stratégies mises en œuvre serait très utile à cet égard. Les actions pertinentes doivent également être menées de manière équilibrée, car elles sont étroitement liées, interdépendantes et se renforcent mutuellement. Nous devons également créer un sentiment d'appropriation des programmes chez tous ceux qui sont impliqués dans la lutte contre la drogue.

L'adoption de la résolution S-30/1 est à marquer d'une pierre blanche dans la lutte que nous menons pour parvenir à une société exempte de drogues. La disponibilité de précurseurs chimiques pour la production de substances psychotropes constitue un grave problème pour de nombreux pays. Nous devons sérieusement examiner la source de ces précurseurs et prendre des mesures décisives. L'usage de drogues, comme mentionné plus haut, est de toute évidence un problème de santé publique. La priorité doit être accordée à la fourniture de services de prévention, de soins et de réadaptation réalistes et socialement acceptables dans des centres de réadaptation dans tout le pays. Des services de conseil et d'éducation efficaces doivent être fournis aux personnes admises dans ces centres, conformément aux coutumes et à la culture de chaque pays et sur la base des résultats des diverses études qualitatives réalisées sur les attitudes à adopter face à la toxicomanie.

Nous devons également examiner et étudier les services prodigués dans ces centres afin de veiller à leur efficacité. Les enquêtes sur l'usage de drogues sont l'un des moyens de formuler des stratégies et des mesures efficaces et adaptées à chaque pays. Nous devons également rationaliser, adapter et modifier les services et les stratégies en fonction de l'évolution des conditions épidémiologiques. Il peut, en outre, s'avérer nécessaire de réviser le cadre juridique et législatif dans le domaine de la lutte contre la drogue, selon l'évolution de la situation internationale. Enfin, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, un cours sur les terribles conséquences de l'usage illicite de drogues pourrait être inclus dans les programmes scolaires de toutes les écoles afin de sensibiliser les écoliers à ce fléau, ce qui produirait des dividendes à long terme.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il serait utile de réexaminer les stratégies et les mesures existantes afin de les adapter à l'évolution de la situation épidémiologique locale en matière de contrôle des drogues. L'examen et le suivi de notre travail doivent être effectués en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et les organisations

et institutions associées, avec la pleine participation des entités locales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République d'Arménie.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en russe*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), à savoir la République d'Arménie, la République du Bélarus, la République du Kazakhstan, la République kirghize, la Fédération de Russie et la République du Tadjikistan.

Les États membres de l'OTSC se félicitent de l'adoption de la résolution S-30/1 à la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue. Nous pensons que les recommandations qu'elle contient aideront la communauté internationale à réaliser d'ici à 2019 les objectifs et les tâches énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action, adoptés en 2009, sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Nous remercions toutes les délégations qui ont participé aux négociations sur la résolution et à sa rédaction.

Nous espérons que les tables rondes, qui se tiennent en marge de cette session sur des aspects spécifiques du problème de la drogue, fourniront de nouvelles idées qui viendront enrichir notre débat. Les États membres de l'OTSC tiennent à souligner une fois encore leur préoccupation face à l'ampleur de la production et du trafic illicites de drogues. La persistance de ce problème constitue une grave menace pour la paix et la stabilité internationales, entrave le développement socioéconomique durable des États et met en péril directement la santé et la vie d'un grand nombre de personnes, ce qui en fait l'un des plus grands défis du XXI^e siècle auxquels l'humanité est confrontée. Le trafic illicite est étroitement lié aussi à des problèmes tels que le financement des activités terroristes et extrémistes, le trafic illicite d'armes et d'autres types de crimes transnationaux organisés, ainsi que la corruption et le blanchiment d'argent.

Les États membres de l'OTSC estiment que, pour lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue, il est indispensable de renforcer le rôle central et de coordination de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions et programmes spécialisés. À cet égard, ils affirment leur engagement sans faille à

honorer leurs obligations dans ce domaine, à commencer par celles découlant des trois conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues, des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, ainsi que de la Commission des stupéfiants, principal organe de l'ONU en la matière.

Nous insistons tout particulièrement sur la nécessité de respecter le régime juridique international en matière de contrôle des drogues, ainsi que l'inadmissibilité de la légalisation de certains types de stupéfiants. Les États membres de l'OTSC conviennent que les conventions de 1961, de 1971 et de 1988 nous offrent des instruments suffisants pour lutter efficacement contre la propagation de stupéfiants illicites, de substances psychoactives et de leurs précurseurs. Il nous faut également intensifier nos efforts pour éliminer les cultures de pavot et de coca destinées à la production illicite d'opiacés, notamment l'héroïne et la cocaïne. La propagation de ces cultures extrêmement répandues et dangereuses déstabilise de nombreuses régions et crée des conditions propices à la montée de criminalité, de la violence et de la corruption.

Dans l'optique d'une approche équilibrée et intégrale du problème de la drogue, les États membres de l'OTSC estiment nécessaire d'associer les mesures de détection et de répression à des programmes visant à réduire la demande de drogues et à encourager le développement socioéconomique.

Les programmes de développement alternatif constituent un moyen efficace de lutter contre la propagation mondiale de la drogue. Nos États tiennent compte des lignes directrices de l'Assemblée générale sur le développement alternatif, qui pourraient faire partie intégrante des efforts de développement nationaux et internationaux à long terme. Nous appelons tous les États à prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir l'usage de drogues et pour assurer la réinsertion sociale des toxicomanes, conformément à l'idée selon laquelle la protection de la vie, de la santé et du bien-être doit être un principe essentiel de la politique mondiale de lutte contre la drogue.

À l'instar des autres membres de la communauté internationale, les États membres de l'OTSC sont sans cesse confrontés à de nouveaux défis posés par la criminalité transnationale organisée dans le domaine de la drogue. À cet égard, il est indispensable de mettre en place des systèmes d'intervention capables de lutter contre ces menaces et d'élaborer des réponses appropriées, notamment en ce qui concerne les nouvelles substances psychoactives et les drogues de synthèse.

Nous pensons qu'il est tout particulièrement important d'adopter rapidement des lois, des réglementations et des mesures administratives efficaces pour faire face à l'émergence de nouvelles substances psychotropes.

Un autre domaine important où il faudrait coordonner les efforts est la lutte contre la légalisation des bénéfices tirés du trafic de drogue.

Sachant qu'en règle générale, les opérations de blanchiment d'argent à grande échelle, de même que la contrebande de drogue, sont menées par des groupes criminels organisés, nous appelons au renforcement de la coopération entre les organismes de maintien de l'ordre en vue de démanteler ces groupes.

Les États membres de l'OTSC attachent une grande importance au renforcement des mécanismes de coopération bilatérale, régionale, interrégionale et internationale en matière de lutte contre la drogue. En particulier, l'étroite coopération entre nos pays nous permet de continuer à renforcer l'efficacité de nos activités conjointes en matière de répression du trafic de drogue. Par exemple, en mai 2015, l'opération « Channel-Patrol » a saisi 15 tonnes de drogues illicites et plus de 22,5 tonnes de précurseurs, et en septembre 2015, l'opération « Channel – Synthetic Post » a saisi 20 tonnes de drogue. Nous appelons tous les États et organismes internationaux intéressés à renforcer leur coopération avec l'OTSC en matière de lutte contre la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation des Émirats arabes unis.

M. Alsuwaidi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Nous n'avons pas beaucoup de temps d'ici à 2019 pour appliquer intégralement la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Nous avons constaté le problème, et ses incidences néfastes sur la santé et le bien-être des personnes continuent de se propager, ce qui nous a poussés à convoquer cette session extraordinaire pour examiner notre stratégie, renforcer les progrès réalisés et remédier aux dysfonctionnements. Nous nous réunissons dans cette salle pour adopter un document final (résolution S-30/1, annexe) qui témoigne de notre détermination commune à lutter contre le problème mondial de la drogue.

Les Émirats arabes unis ont créé plusieurs programmes nationaux de lutte contre le problème de

la drogue. Nous avons enregistré une baisse de 7 % du nombre de toxicomanes en 2014 et une baisse de 10 % en 2015. Nous avons renforcé nos efforts de prévention opérationnelle, et la quantité totale de drogues saisies a augmenté de 9 % en 2014 et de 15 % en 2015. S'agissant de la coopération en matière de lutte contre la drogue, nous avons contribué à 240 saisies internationales concernant 25 tonnes de drogue, et nous avons reçu le prix de la coopération opérationnelle la plus efficace en 2015.

En ce qui concerne les droits fondamentaux des femmes et des enfants, en 2015, nous avons été choisis par consensus pour présider l'Équipe mondiale virtuelle, une alliance internationale chargée de protéger les enfants des dangers que présente Internet, en reconnaissance de la compétence et de l'efficacité de la police des Émirats arabes unis. Lors de son dernier remaniement ministériel, le Gouvernement a nommé une femme de 23 ans Ministre de la jeunesse, ce qui en fait la plus jeune ministre de la région, et même du monde, dans le cadre de ses efforts visant à encourager les jeunes à participer à la prise de décisions. Nous avons également créé un ministère du bonheur et du bien-être en application de nos autres politiques et des principes des droits de l'homme.

Au-delà du principe de souveraineté des États et des trois conventions qui sont les piliers de la lutte internationale contre les drogues, il convient de rappeler l'agression terroriste commise en Afghanistan, les morts et les blessés, les civils innocents, les femmes et les enfants assassinés par des terroristes. Pourtant, il y a quelques années, certains pays représentés ici ont demandé que ces criminels aient le droit de vivre. Le Ministère émirien de la tolérance garantit le respect des autres et de leurs croyances, de leurs confessions, de leurs cultures et de leurs religions. Nous dialoguons avec les diverses communautés et écoutons ce qu'elles ont à dire. Que la peine de mort doive ou non être abolie, nous demandons aux autres de respecter notre religion, nos croyances, nos idées et notre idéologie.

Pour conclure, j'espère que tous les États, quelles que soient leurs politiques individuelles en matière de lutte contre la drogue, s'emploieront à garantir le succès de la lutte contre ce fléau.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Dato Hamdan Abu Bakar, Vice-Ministre au Bureau du Premier Ministre du Brunéi Darussalam.

M. Abu Bakar (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : Cette session extraordinaire nous offre une occasion importante de faire le bilan des progrès accomplis et des problèmes qu'il reste à régler en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Nous devons tirer pleinement profit de cette importante session et lutter en commun contre le problème de la drogue, en utilisant nos ressources pour mettre au point des politiques et des approches nouvelles. Dans ce contexte, nous devons également permettre à chaque pays de lutter contre la problématique à laquelle il est confronté dans ce domaine d'une manière adaptée à son contexte et à ses normes, dans le plein respect des principes de souveraineté nationale et d'intégrité territoriale consacrés par la Charte des Nations Unies.

Il est crucial de s'attaquer aux problèmes nouveaux et aux problèmes qui en découlent, en particulier en réduisant l'offre et la demande et en garantissant une application efficace du droit. Cela exige de déployer des efforts intenses aux niveaux national, sous-régional, régional et international, l'objectif ultime étant de promouvoir la santé, la sécurité et le bien-être de nos peuples, de leurs familles et de la société dans son ensemble, ainsi que de protéger le droit de la société à être débarrassée de l'abus de drogue.

Le Brunéi Darussalam est pleinement conscient que la nature transnationale du problème de la drogue signifie qu'aucun pays ne peut y échapper complètement, et le Brunéi Darussalam ne fait pas exception. Nous devons collaborer étroitement avec les autres pays, car la lutte contre ce problème repose sur le principe de responsabilité commune et partagée à tous les niveaux. Nous sommes pleinement déterminés à lutter contre le problème mondial de la drogue et à appliquer les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Nous avons adopté une stratégie globale équilibrée en termes de réduction de l'offre et de la demande. À cette fin, le Brunéi Darussalam a mis en place un cadre juridique, politique et administratif solide et global.

En décidant de la voie à suivre en matière de lutte contre le problème de la drogue dans chaque pays, nous devons prendre en compte les droits souverains de tous les États, leurs contextes politiques, économiques, sociaux et culturels divers et leurs normes sociales.

Le Brunéi Darussalam est relativement exempt de drogue. Seul environ 0,1 % de la population est impliqué dans le trafic de drogue chaque année. Ce résultat a été rendu possible parce que nous avons adopté une attitude ferme face au trafic de drogue. Notre politique de tolérance zéro visant à instaurer un pays sans drogue a bien fonctionné dans notre cas, et nous allons continuer de faire en sorte qu'il soit préservé des dangers des drogues illégales et de veiller à ce qu'elles ne parviennent pas jusqu'au grand public, en particulier les femmes et les enfants. Nous avons privilégié l'édification d'un Brunéi Darussalam sûr et sans danger pour notre population. Nous voulons réaffirmer que nous nous tenons aux côtés de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour ce qui est d'adopter une politique de tolérance zéro face aux drogues illégales. Nous proclamons notre conviction que les trois conventions internationales sur les drogues doivent continuer de former le socle de la politique mondiale en matière de drogues, mais nous respectons la souveraineté de chaque État Membre s'agissant d'adopter et d'appliquer les politiques qui conviennent le mieux à ses besoins individuels, en fonction des particularités et normes propres à sa société. Nous voulons faire partie d'une ASEAN exempte de drogue.

Enfin, nous souhaitons réaffirmer notre plein appui à la Commission des stupéfiants, organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des politiques et questions relatives aux drogues, et accueillons avec satisfaction la résolution sur laquelle nous nous sommes entendus et que nous avons adoptée, intitulée « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est un privilège que d'être ici aujourd'hui pour débattre d'un tournant aussi crucial pour la politique internationale en matière de drogues. Je tiens à féliciter l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Commission des stupéfiants pour les préparatifs de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous nous félicitons de l'adoption du document final (résolution S-30/1, annexe), qui renouvelle avec énergie la démarche qui préside à notre action dans ce domaine. Nous espérons que nous allons continuer de discuter

des aspects clefs qui permettront de perfectionner plus avant nos politiques relatives aux drogues.

La Roumanie s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres (voir A/S-30/PV.1). Je voudrais à présent ajouter quelques observations à titre national.

Le problème mondial de la drogue reste une responsabilité commune et partagée qui exige une coopération internationale efficace et renforcée. Il suppose une démarche intégrée, multidisciplinaire et équilibrée pour élaborer des politiques de réduction de l'offre et de la demande. Comme l'a fait remarquer à juste titre le Vice-Secrétaire général avant-hier (voir A/S-30/PV.1), il importe que nous soyons à l'écoute les uns des autres et que nous apprenions de nos expériences les uns des autres, notamment en ce qui concerne les effets de ce problème sur le bien-être de nos populations. Malgré les efforts accrus des États, des organisations internationales, de la communauté scientifique et de la société civile, le problème continue de faire peser une grave menace sur la santé et la sûreté publiques, en particulier pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Les individus doivent être au centre des politiques en matière de drogues. Compte tenu des conséquences néfastes de la consommation de drogues, il est impératif que nous renforçons les mesures pour réduire la demande, notamment celles qui visent la plus jeune génération, en élaborant des programmes complets de prévention de l'usage de drogues. Parallèlement, le traitement et les soins, les mesures de réduction des risques et la réinsertion sociale doivent être au cœur de toutes nos stratégies.

La stratégie nationale de la Roumanie en matière de lutte contre la drogue respecte pleinement les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international des droits de l'homme. Le régime international en vigueur relatif au contrôle des drogues donne aux États Membres les instruments juridiques et la flexibilité dont ils ont besoin pour réagir aux défis actuels dans ce domaine aux niveaux national, régional et international.

Les consommateurs de drogues doivent bénéficier des mêmes droits que ceux qui n'en consomment pas. Nous pensons que ce n'est pas en appliquant la peine de mort que l'on réduira le trafic de drogue, et que nous devrions poursuivre nos efforts pour mettre en œuvre des options plus adaptées que l'incarcération des consommateurs de drogues, et affecter davantage

de ressources à des mesures telles que la justice thérapeutique. Compte tenu du risque que les nouvelles substances psychoactives représentent pour la santé humaine, il est impératif que nous élaborions une intervention efficace. Nous devons montrer davantage de souplesse dans la formulation et l'application de politiques relatives aux drogues fondées sur des données scientifiques et ancrées dans le respect des droits de l'homme. Pour être plus efficaces, nous devons être plus présents sur le sujet et mener des campagnes de sensibilisation auprès de toutes les couches de la société ainsi que dans les médias.

Lutter contre les diverses facettes du problème mondial de la drogue exige une détermination politique inébranlable pour réduire l'offre, comme l'affirment la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue adoptés en 2009. Nous nous trouvons aujourd'hui face à une nouvelle tendance, avec la vente et l'achat illicites de nouvelles substances psychoactives sur Internet, ce qui fait surgir de nouvelles difficultés et de nouveaux risques pour la santé et la sûreté des personnes. Parallèlement, on assiste au développement rapide d'un nouveau marché, appelé « Darknet » – un lieu virtuel de vente et de transaction impliquant des drogues illicites, de nouvelles substances psychoactives et d'autres produits illicites. De surcroît, nous demeurons confrontés à la menace traditionnelle que représente le trafic d'héroïne et de cocaïne, qui continue de nécessiter que toutes les parties prenantes concernées prennent des mesures de lutte énergiques. Pour combattre ces problèmes, nous devons donc unir nos forces en matière de répression et tirer parti des technologies et instruments les plus modernes.

Aucun pays ne peut venir seul à bout de ce combat. Les services de répression nationaux et les instances internationales telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organe international de contrôle des stupéfiants, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres organismes des Nations Unies et entités régionales doivent renforcer leur coopération afin de répondre comme il convient aux tendances croissantes en matière de vente et d'achat illicites de substances placées sous contrôle. Il est crucial que nous améliorions nos mécanismes de partage des informations et des données relatives aux activités des groupes criminels organisés, parce que partager les informations rapidement et en permanence est indispensable à une répression efficace en matière de drogue.

La Roumanie est pleinement déterminée à lutter contre ce défi mondial en œuvrant étroitement avec ses partenaires du monde entier. Nous sommes convaincus que plus que jamais une coopération internationale avec toutes les parties prenantes concernées est indispensable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Delcy Rodríguez Gómez, Ministre des relations extérieures de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Rodríguez Gómez (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le sujet que nous abordons aujourd'hui revêt indiscutablement une importance pour le monde entier et ses sociétés. Quand on se penche sur l'historique de la présente session extraordinaire – depuis la création de la Commission des stupéfiants en 1946, à peine un an après la création de l'ONU, jusqu'aux conventions adoptées pour régir la question des drogues en 1961, ainsi que leurs actualisations en 1972 et 1988 –, on constate qu'il s'agit d'une problématique qui doit susciter à la fois notre réflexion et notre inquiétude.

Nous savons que la politique de sécurité élaborée pour aborder la question des drogues et la démarche guerrière adoptée en la matière ont lamentablement conduit à l'échec de la lutte contre ce fléau qui frappe l'ensemble de la société. Le fait de considérer les drogues comme une menace à la sécurité pas seulement des pays mais du monde entier nous a amenés à ignorer un problème de santé publique, un problème de santé des êtres humains. En outre cela a également permis – ce qu'il faut dénoncer ici, à l'Assemblée générale – d'intervenir dans des pays, d'affaiblir l'état de droit et de porter atteinte à la souveraineté nationale au nom de ce qu'on appelle la guerre contre la drogue. Ces dernières années, au Venezuela, sous la direction de la révolution bolivarienne, nous pouvons affirmer sans aucun doute possible que nous ne sommes pas un pays producteur et que nous ne souffrons pas d'un problème endémique lié au trafic de drogue. Nous ne sommes pas un pays consommateur. Nous ne sommes pas non plus un pays dans lequel on procède au blanchiment de l'argent provenant du trafic de drogue et notre système financier ne profite pas de telles activités. L'ONU a d'ailleurs déclaré le Venezuela pays exempt de cultures de plantes servant à fabriquer des drogues. Notre pays dispose de plus d'un plan national en matière de drogues axé à juste titre sur l'être humain et mettant l'accent sur la démocratie et les droits de l'homme. Cette approche nous permet de garantir les droits fondamentaux et

de nous attaquer aux conséquences terribles que les drogues ont sur la sécurité et la santé publique.

Quand on étudie la stratégie belliqueuse née de cette idée que la question des drogues est une question de sécurité, on constate que des politiques de militarisation, d'invasion de pays et d'occupation militaire de territoires ont ainsi été appliquées depuis des centres impérialistes. Il suffit d'étudier le cas de l'Afghanistan. Depuis que l'Afghanistan a été envahi, la culture du pavot à opium a été multipliée par huit.

Cela donne réellement à réfléchir. Nous devons repenser le modèle, notre façon d'aborder cette question sensible qui nuit à nos sociétés, en prenant en compte sa dimension de santé publique. Au sein de l'Union des nations de l'Amérique du Sud et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, nous partageons une vision commune de la centralisation et du respect absolu par les États démocratiques de la défense des droits de l'homme. Nous considérons également que la drogue est un problème de santé humaine et de santé publique.

Le Venezuela saisit cette occasion pour rejeter l'utilisation politique que des centres impérialistes font de cette question si délicate. Nous devons rompre avec l'échec que constitue la politique belliqueuse menée pour lutter contre les drogues, également appelée guerre contre la drogue. Nous devons dénoncer le fait que des pays impérialistes appliquent deux poids deux mesures à cet égard. Sous prétexte de lutter contre la drogue, ils envahissent des pays, portent atteinte à l'état de droit et menacent les autorités légitimes de ces États. Les pays impérialistes appliquent deux poids deux mesures et il convient de rappeler également que leur économie tire profit du blanchiment d'argent issu du trafic de drogue. Nous proposons donc un modèle axé sur l'être humain et le respect des droits de l'homme. On ne saurait, sous prétexte d'une politique de sécurité et de développement en réalité guerrière, porter atteinte à l'état de droit et aux structures d'administration de la justice. Nous devons mettre derrière nous 51 années d'échec reconnu au niveau mondial. Nous n'avons pas réussi à régler ce problème. Nous devons nous éloigner de cette politique de guerre et de lutte contre la drogue en adoptant une véritable politique démocratique fondée sur le respect absolu des droits de l'homme afin de pouvoir faire des progrès face à ce problème de santé publique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République du Honduras.

M. Mejía (Honduras) (*parle en espagnol*) : Le Honduras s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République dominicaine au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/S-30/PV.1).

Mon pays se félicite vivement de la tenue de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue visant à unir nos efforts et à combattre de manière énergique, mais aussi solidaire, ce terrible fléau, qui a des conséquences d'une ampleur considérable sur l'ensemble de l'humanité.

Il est indéniable que le phénomène des drogues a un caractère mondial. Néanmoins, chaque pays a sa propre réalité historique, géographique, sociale et sociopolitique qui façonne sa démarche individuelle. Le Honduras, pays montagneux, avec des forêts impénétrables et des torrents imprévisibles, est un des pays du continent américain les plus touchés par le trafic de drogue, et son territoire escarpé se prête à une utilisation stratégique par des entreprises criminelles.

L'événement important qui nous réunit aujourd'hui nous offre l'occasion d'expliquer aux personnes ici présentes la réalité de notre pays face à ce problème complexe, qui nous pousse à réfléchir et à continuer de renforcer nos institutions.

La ferme détermination du Honduras participe de l'appel répété des dirigeants de la région à un changement dans les stratégies relatives au trafic de drogue et à la consommation de ces substances nocives afin de renforcer et d'intensifier les efforts conjoints aux niveaux national, régional et international, en s'appuyant sur le principe de responsabilité commune et partagée, mais aussi différenciée.

L'État hondurien estime qu'il est essentiel de continuer d'élaborer et de renforcer des programmes de santé publique de portée globale en prenant en considération la problématique hommes-femmes et en incluant les groupes vulnérables, le tout dans le strict respect des droits de l'homme. Notre pays s'engage par conséquent à continuer de faire de la protection du droit à la vie et de l'intégrité de la personne un objectif principal de la politique relative à la drogue.

Partant, il est nécessaire de prendre conscience que ce problème a un coût énorme pour les pays par lesquels transite le trafic de stupéfiants, coïncés entre les pays où ils sont produits et les pays qui les consomment. Cela se traduit par un nombre considérable de morts violentes causées par les conflits incessants entre les

groupes criminels organisés, auquel vient s'ajouter le coût élevé des ressources nécessaires pour les combattre.

Il importe de se rappeler que le Honduras est un État signataire des trois conventions visant à mettre fin à la criminalité transnationale liée tout particulièrement au trafic de drogue. À cet égard, la société civile a un rôle considérable à jouer dans l'élaboration des politiques internationales relatives aux drogues et la prise de décisions. C'est pourquoi nous privilégions une démarche en deux volets : cibler les structures criminelles au niveau national et lutter contre la corruption découlant de ce phénomène.

Grâce à cela, ces deux dernières années, plusieurs chefs de bande ont été extradés et des structures criminelles démantelées; les niveaux de violence et d'insécurité ont baissé grâce à la mise en place et au renforcement d'institutions publiques chargées de lutter contre le trafic de drogue; des normes juridiques ont été approuvées; le trafic de drogue a reculé grâce à la mise en place de boucliers terrestres, aériens et maritimes; des pistes d'atterrissage clandestines ont été localisées et détruites; et des laboratoires ont été démantelés.

Dans le domaine de l'éducation, des milliers d'enfants, d'enseignants et de parents ont été sensibilisés à la prévention de la consommation de drogues licites et illicites dans les écoles. En ce qui concerne le traitement et la réinsertion, nous avons, entre autres, créé des centres de services intégrés pour les toxicomanes et des unités de désintoxication, même si nous sommes conscients qu'il y a beaucoup à faire. Concernant la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés en 2009, des difficultés de mise en œuvre se sont présentées, et nous voulons croire que la présente session extraordinaire donnera lieu à des propositions et des idées novatrices aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Nous pensons qu'un suivi et une évaluation permanents du fonctionnement des organisations nationales qui luttent contre le problème de la drogue s'imposent, et qu'ils doivent notamment porter sur le respect de la transparence dans l'utilisation des fonds de la coopération internationale, élément faisant partie intégrante des efforts visant à renforcer le Plan d'action de 2009 et axe fondamental dans la mise au point d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment d'argent et le renforcement de la coopération judiciaire, il est impératif, de l'avis du Honduras, d'actualiser constamment la jurisprudence dans ce domaine ainsi que la formation du personnel chargé des travaux d'analyse et de la répression de ce crime. Cela implique une plus grande coopération internationale en matière fiscale et une lutte coordonnée contre les flux financiers illicites.

En conclusion, je voudrais rappeler ce qu'a déjà indiqué à l'Assemblée générale le Président de la République du Honduras, M. Juan Orlando Hernández Alvarado, à savoir que

« Le Honduras ne produit et ne consomme pratiquement pas de drogues. Nous sommes un pays de transit. Malheureusement, nous ne faisons que fournir le champ de bataille et les morts » (A/69/PV.7, p. 22).

J'ai mis ici brièvement en relief les conceptions antérieurement adoptées face à une problématique qui est commune à tous les États réunis ici, dans le but de trouver les meilleures solutions possibles, pour le bien de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de l'État du Qatar, M^{me} Al-Thani.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Le problème de la drogue est l'un des défis les plus importants auxquels le monde doit faire face. Aussi doit-on se féliciter des efforts considérables déployés par la communauté internationale pour y remédier ainsi que des résultats louables obtenus grâce aux stratégies mises en œuvre par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), compte tenu des conséquences catastrophiques qu'ont la consommation et le trafic de drogues sur la stabilité sociale et économique, le développement durable, la sécurité nationale des États et l'état de droit, ainsi que de la réelle menace qu'ils représentent pour la santé publique, notamment la santé des enfants et des jeunes. Face à cela, nous nous devons de redoubler d'efforts et de renforcer la coopération et la coordination internationales.

En effet, les conditions qui permettent à ces activités d'exister, et à ceux qui les pratiquent de jouir de l'impunité, sont une source de vive préoccupation, en même temps qu'elles affaiblissent l'état de droit

et menacent la stabilité des sociétés. Il y a lieu aussi de se préoccuper de ce que les importantes sommes d'argent tirées des activités illégales liées à la drogue sont utilisées pour soutenir le terrorisme, et l'incitation à des crimes tels que la traite des personnes et la contrebande d'armes. Il est en conséquence nécessaire de multiplier les mesures de lutte contre ce problème aux niveaux national et bilatéral, et de les accompagner de politiques économiques et sociales axées sur le bien-être des citoyens, la fourniture d'un traitement médical aux victimes, l'éducation et la sensibilisation aux risques de ce fléau, outre le renforcement de la coopération internationale et régionale, le partage des responsabilités et l'intensification de la collaboration avec les organisations internationales compétentes, les organisations de la société civile, la famille et l'école. Tous ces efforts doivent être menés au niveau national et conformément à la lettre et à l'esprit des conventions des Nations Unies relatives à la drogue et au crime.

L'État du Qatar poursuit ses efforts aux niveaux régional et international pour lutter contre la criminalité liée aux drogues, notamment par le biais de l'échange d'informations, du renforcement des capacités, de l'entraide judiciaire, et en soutenant les enquêtes conjointes, afin de veiller à la sécurité et à la stabilité de la société et de la mettre à l'abri de cette menace. Il recourt pour ce faire à des programmes de prévention visant à prémunir la société, en particulier les jeunes, par le truchement de l'éducation, de la sensibilisation et d'une vigilance constante, contre l'emprise de ce dangereux fléau qui menace la santé des citoyens, et à en empêcher la propagation.

La Déclaration de Doha adoptée par le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui a été organisé par le Qatar en avril 2015, a constitué un pas en avant vers une justice pénale effective et l'édification de sociétés nationales et d'une société mondiale sécurisées et gouvernées par l'état de droit.

En conclusion, nous voudrions réaffirmer que nous sommes déterminés à respecter nos engagements et à continuer de coopérer en vue de parvenir à des résultats concrets dans la lutte contre le problème de la drogue. Nous poursuivrons aussi nos efforts aux niveaux bilatéral et international et au sein de l'ONUDC afin de contrer ce dangereux phénomène. Nous ne pouvons manquer, également, d'exprimer de nouveau notre reconnaissance à l'ONUDC et à la Commission des stupéfiants pour le rôle central qu'ils jouent en tant

qu'organes principaux de l'ONU chargés de la lutte contre le problème de la drogue, et nous appelons au renforcement de ce rôle ainsi que de leurs capacités dans le cadre de l'assistance technique qu'ils fournissent aux États Membres.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de Namibie.

M. Maruta (Namibie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le conseil qui a été chargé par la Commission des stupéfiants d'engager un processus destiné à dégager un consensus grâce auquel on pourrait parachever le document final de la session extraordinaire, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » (résolution S-30/1, annexe). La forte participation constatée à la présente session extraordinaire et le grand nombre d'États réunis ici attestent de la dimension mondiale du problème de la drogue, qu'il convient d'aborder de manière globale et complète.

Si la présente session a de l'importance pour ceux qui sont ici présents et pour la communauté internationale dans son ensemble, c'est qu'elle fournit aux États Membres l'occasion d'évaluer ensemble les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés par l'Assemblée générale en 2009, à sa soixante-quatrième session.

Au cours de la cinquante-neuvième session, de nombreux États Membres ont mis en exergue la question des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de la démocratie, de l'égalité et du droit à la santé ainsi qu'une conception de la lutte contre le problème mondial de la drogue axée sur l'être humain. La Namibie prend note du fait que le document final qui a été adopté ici même au début de la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue ne tient pas compte de la question des droits de l'homme en ce qui concerne la peine de mort. La Namibie appelle les États Membres à abolir le recours à la peine de mort pour les infractions liées à la drogue si leur code pénal la prévoit. Elle exhorte les États Membres dont les statuts prévoient encore la peine de mort à envisager de l'abolir ou de la soumettre à un moratoire.

La Namibie réitère son appui à la résolution 70/181, qui prie, entre autres, la Commission des stupéfiants d'établir un document bref, concis et tourné vers l'action, dans lequel figure un ensemble de recommandations pratiques issues de l'examen de la suite donnée à la Déclaration politique et au Plan d'action, dont une évaluation des progrès accomplis et des moyens de résoudre les difficultés rencontrées de longue date ou depuis peu dans la lutte contre ce problème, dans le cadre des trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et des autres instruments des Nations Unies portant sur cette question.

La Namibie est tout à fait consciente que le problème mondial de la drogue demeure une responsabilité commune et partagée, qui doit être abordée dans un cadre multilatéral par le biais d'une coopération internationale efficace et accrue. Ce problème exige une approche intégrée, multidisciplinaire, équilibrée et globale des stratégies de réduction de l'offre et de la demande qui se renforcent mutuellement. Nous réaffirmons notre engagement indéfectible à faire en sorte que tous les aspects de la réduction de l'offre et de la demande, ainsi que de la coopération internationale soient traités en pleine conformité avec les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, les conventions et protocoles internationaux et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le commerce illégal de drogues, comme le cannabis, la cocaïne et les stimulants de synthèse, constitue une menace pour la société namibienne. La mondialisation rapide du trafic de stupéfiants au cours de la décennie passée a montré qu'aucun pays n'est à l'abri du fléau de la drogue. Dans ce contexte, la Namibie a mis en place des stratégies pour lutter contre ce phénomène. Il n'y a pas de fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes en Namibie. Toutefois, l'usage de drogues illicites, le cannabis étant la drogue la plus couramment consommée, a augmenté ces dernières années. De pays de transit pour les trafiquants de drogues, la Namibie est devenue un pays de consommation, où un nombre croissant de personnes sont arrêtées pour trafic de divers types de drogues, tels que la dagga, la cocaïne, le crack et l'héroïne, destinées à la consommation intérieure.

La Namibie réaffirme sa détermination à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement, leur abus et leur trafic, et souligne que l'un des meilleurs moyens d'améliorer leur disponibilité

est de faire en sorte qu'ils soient abordables. Par ailleurs, la Namibie note avec préoccupation la persistance du coût trop élevé des analgésiques dans les pays en développement, en particulier, à cause du niveau élevé des prix fixés par les sociétés pharmaceutiques.

En collaboration avec des organisations internationales et régionales, comme INTERPOL, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Southern African Regional Police Chiefs Cooperation Organization, la police namibienne mène des opérations conjointes visant à lutter contre toutes les formes de crimes transfrontières liés à la drogue. Ces opérations sont importantes dans le cadre des efforts que nous déployons pour réduire l'offre et la demande et pour assurer la sécurité et la protection de la population contre les drogues illicites, qui, dans la plupart des cas, contribuent à la criminalité, en particulier la violence sexiste.

Pour terminer, nous lançons un appel à l'ONUDC, dans le cadre de son mandat mondial, pour qu'il accorde aux États Membres, qui en font la demande, l'appui nécessaire au renforcement des capacités et à l'assistance technique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Alpha Barry, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabé de l'extérieur du Burkina Faso.

M. Barry (Burkina Faso) : Je voudrais, au nom de la délégation burkinabé, saisir l'occasion que m'offre cette tribune pour traduire mes vives félicitations à M. Lykkeitoft pour son élection à la tête de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Je puis les assurer du plein appui de ma délégation dans la conduite de nos travaux.

Ma délégation fait sienne les déclarations faites par les représentants du Soudan et du Maroc, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et de l'Organisation internationale de la Francophonie (voir A/S-30/PV.2). Elle prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur ses travaux préparatoires à la présente session (voir A/S-30/4).

Le Burkina Faso se félicite de l'adoption, le 25 septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), dont l'objectif 3, cible 5 relatif au renforcement de « la

prévention et au traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool », érige la lutte contre l'abus de la drogue au rang de priorité mondiale. La présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue reste un cadre important d'examen des progrès réalisés par toutes les parties dans la lutte contre la drogue. C'est le lieu de relever la pertinence des résolutions 69/200 et 69/201 à travers lesquelles l'Assemblée a mandaté la Commission des stupéfiants pour conduire le processus préparatoire de la présente session.

Parce que la lutte contre le trafic illicite des drogues relève de la responsabilité commune et partagée de tous les États, elle nécessite une réponse mondiale, coordonnée et intégrée, soutenue par une coopération régionale et internationale accrue. Dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés en 2009, le Burkina Faso a initié et exécuté les activités suivantes.

Sur le plan juridique, la législation a été renforcée à travers l'adoption d'une loi portant code des douanes. Cette loi est sans complaisance dans la répression du trafic des stupéfiants. Sur le plan institutionnel, le Burkina Faso a créé, au niveau des services de police, de la gendarmerie et de la douane, des unités spécialisées, qui ont déjà opéré de grosses saisies. Dans la même veine, les acteurs judiciaires ont vu leurs capacités renforcées, car la lutte contre le trafic illicite des drogues ne peut être efficace sans une organisation judiciaire fiable et crédible.

Les revenus générés par ce trafic constituent une manne financière importante à la disposition des trafiquants, qui l'utilisent pour alimenter d'autres activités criminelles. C'est le cas du terrorisme dans la bande sahélo-saharienne à laquelle appartient mon pays. La drogue nourrit le terrorisme. En clair, un fléau qui nourrit un autre fléau. Lutter contre le trafic de drogue dans cette région, c'est aussi lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. C'est notre conviction, et c'est la conviction et l'engagement du Groupe de cinq pays du Sahel, qui regroupe la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad et, bien entendu, mon pays, le Burkina Faso.

Autant la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009 recommandent fortement aux États de promouvoir la coopération judiciaire internationale, autant le Burkina Faso et les pays de notre sous-région et même du monde entier doivent mutualiser leurs efforts

et travailler en synergie. Convaincu qu'une coopération internationale plus accrue permettra de faire face aux obstacles qui subsistent dans la lutte contre la drogue, le Burkina Faso est partie prenante aux différentes initiatives sous les auspices de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dont les résultats sont fort encourageants.

C'est l'occasion pour moi de réitérer la disponibilité de mon pays à œuvrer en synergie avec les autres États pour l'instauration d'un monde épris de paix, de sécurité et de justice, débarrassé du fléau de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République de l'Équateur.

M. Morejón Pazmiño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais saisir cette occasion très spéciale pour exprimer à tous les États Membres la profonde gratitude du Gouvernement et du peuple de mon pays pour la solidarité qu'ils nous ont témoignée suite à la récente tragédie causée par un puissant tremblement de terre qui a semé la mort et la destruction partout dans son sillage. Je tiens à remercier publiquement le système des Nations Unies et les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement, en particulier M^{me} Jessica Faieta, et à M. Stephen O'Brien, le représentant principal du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui ont immédiatement activé un mécanisme d'assistance en faveur de mon pays, lequel est consigné dans les documents de procédure, mais restera également gravé dans nos cœurs avec notre gratitude.

Il s'agit d'un phénomène naturel qui cause des morts et des tragédies, mais aujourd'hui, la session extraordinaire, qui nous occupe cet après-midi, traite de cette autre cause de décès, que nous pouvons toutefois prévenir : le phénomène de la drogue. À cet égard, en matière de sécurité, l'Amérique latine est la région la plus durement touchée par les incidences du trafic criminel de drogue. La violence qui touche de nombreuses villes et populations de notre région est le fruit de la concurrence illégale que se font les organisations criminelles pour contrôler le marché des drogues. En outre, nous subissons une dégradation de notre environnement du fait des programmes d'élimination des cultures de drogues illicites.

La stratégie internationale traditionnelle de lutte contre la drogue n'a pas donné les résultats escomptés,

et c'est pourquoi le moment est venu de repenser cette approche. Il est indéniable que, quelle que soit la force de notre détermination à réduire l'offre et quel que soit le nombre de programmes visant à éliminer les cultures de drogues illicites, tant que la demande de drogues existera, il y aura quelqu'un pour la satisfaire.

De même, tant qu'il ne sera pas fait référence à la lutte contre le blanchiment d'actifs dans les pays développés, qui sont les principaux demandeurs de substances illicites, les pays du Sud resteront les plus durement touchés par la politique prohibitionniste de la prétendue guerre contre les drogues. Dans ce contexte, une volonté cachée d'imposer une hégémonie a transformé les pays du Nord en arbitres de la démocratie et de la transparence, qui inscrivent les pays du Sud sur la liste des prétendus blanchisseurs alors que nous savons qu'au moins 90 % de l'argent sale est blanchi dans des banques du Nord. Sur la base de ces considérations, l'Équateur estime qu'il est vital que la communauté internationale s'efforce de créer des perspectives autres que le modèle prohibitionniste et punitif développé au siècle dernier. Les principaux pays consommateurs doivent accentuer leurs efforts et assumer pleinement leurs responsabilités face à la persistance de ce problème.

Nous réitérons ce que nous avons exprimé à l'occasion de divers événements et forums internationaux, à savoir que la politique de lutte contre la drogue établie par l'ONU doit être remaniée en profondeur, compte tenu des résultats obtenus dans le cadre des conventions internationales en vigueur. Nous estimons qu'en nous laissant guider par des preuves scientifiques, un esprit pragmatique et le plein respect de la souveraineté nationale des États, nous pourrions élaborer ensemble de nouvelles politiques plus efficaces de lutte contre la drogue qui privilégieront la santé et la prévention et placeront la personne au centre de l'élaboration et de l'application de ces politiques, et non les substances. À cet égard, nous reconnaissons également l'importance que revêtent les politiques de réduction des effets néfastes en tant que mesures efficaces de réduction des risques sanitaires et sociaux liés à la consommation de drogues.

L'Équateur, qui est conscient de ses engagements internationaux, continuera de développer une politique basée sur le respect rigoureux des droits de l'homme, ainsi qu'une approche transversale, équilibrée et sexospécifique. À cet égard, nous réitérons notre position catégorique en faveur de l'abolition de la peine de mort, notamment pour les crimes liés à la drogue.

Nous estimons que la prévention totale et la réhabilitation, sans oublier la réglementation et les activités liées aux substances placées sous contrôle, doivent être les axes principaux d'un nouvel appareil normatif. De la même manière, nous continuerons de promouvoir le développement socioéconomique durable des populations qui risquent de devenir les otages du trafic de stupéfiants en appliquant une politique nationale de développement alternatif préventif.

Dans le contexte des transformations sociales en cours en Amérique latine, nous demeurons fermement déterminés à éliminer la pauvreté, à réduire les inégalités et à construire des sociétés plus équitables au sein desquelles le débat et la refonte des politiques de lutte contre la drogue ne peuvent faire défaut. Ceci implique de reconnaître la réalité, à savoir que la violence, la misère et la pauvreté sont les causes structurelles à l'origine de la perpétuation du trafic de drogue, ce qui laisse peu de chances aux populations les plus vulnérables et à l'État de garantir la paix et le bien-être de ses citoyens. En conséquence de ce processus, la Constitution de la République de l'Équateur a dépénalisé l'utilisation et la consommation de drogue, qu'elle considère comme des questions de santé publique.

Pour conclure, mon pays est convaincu qu'il est absolument nécessaire de changer radicalement la façon dont nous luttons contre le phénomène social des drogues en privilégiant les droits de l'homme dans l'application de ces politiques, ce qui est indispensable à ce stade. Cela sera possible une fois que, hormis la question de la volonté, nous mettrons en place une solution véritable basée sur la réforme des politiques de lutte contre la drogue et la fin de la persécution des pays du Sud. Comme je l'ai souligné, le séisme qui nous a frappés récemment est un phénomène naturel meurtrier. Pour ce qui est du problème des drogues, c'est à nous qu'il revient d'éviter des catastrophes majeures dans nos pays respectifs.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au chef de la délégation de la République arabe d'Égypte.

M. El Ghoul (Égypte) (*parle en arabe*) : Je suis très heureux d'être présent ici aujourd'hui pour participer aux activités de la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue. Nous avons mis en exergue la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée.

Le problème de la drogue se répercute sur les efforts que nous déployons pour réaliser le développement socioéconomique et détruit le tissu social des États. Je tiens en particulier à remercier la Commission des stupéfiants et son secrétariat technique des efforts qu'ils ont consacrés à la préparation de cette session, notamment l'adoption du document final, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue » et publié sous la cote S-30/1, durant la cinquante-neuvième session de la Commission tenue à Vienne en mars.

Il ne fait aucun doute que la mise en œuvre des recommandations opérationnelles formulées dans la résolution S-30/1 marquera une étape importante en vue d'aider les États Membres à réaliser leurs objectifs, conformément à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. C'est pourquoi nous appliquons les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, qui constituent la pierre angulaire du système international de lutte contre le problème de la drogue, dans le plein respect des principes consacrés par la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. À cet égard, mon pays tient à souligner que ces documents importants seraient suffisants si nous parvenions à les mettre pleinement en œuvre, de bonne foi et sans sélectivité, en vue de débarrasser le monde des drogues et les sociétés de l'abus de drogues.

De même, nous ne devons pas manquer cette occasion de confirmer le rôle charnière joué par la Commission des stupéfiants, notamment au cours de l'année écoulée. Elle est l'organe chargé de veiller à ce que les États Membres appliquent les politiques de l'ONU en matière de lutte contre la drogue, les recommandations concernant notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue, ainsi que la Déclaration politique et le Plan d'action de 2009. Nous estimons que la Commission joue un rôle important dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans ce document. Nous sommes donc certains que la Commission s'acquittera de sa tâche avec succès, avec l'aide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui joue un rôle directeur dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

L'Égypte a été l'un des premiers pays à comprendre le danger du problème de la drogue. Elle a adopté sa première loi incriminant la culture de l'opium en 1800. Elle a également créé un système spécial de lutte contre la drogue en 1929. Elle a participé à la mise en place d'un système de contrôle par la Commission consultative internationale du trafic de l'opium et autres drogues dangereuses dans les années 30. Elle a adhéré à toutes les conventions internationales pertinentes, à commencer par la Convention internationale de l'opium de La Haye de 1912, la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et la Convention arabe contre l'usage et le trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes de 1994.

Les changements et faits nouveaux survenus au plan international dans la lutte contre la drogue ont accru la préoccupation de la communauté internationale face à l'ampleur prise par le problème et donné lieu à un changement de méthode privilégiant davantage d'action stratégique collective visant à lutter contre le problème en réduisant la demande et l'offre et à renforcer la coopération internationale. Dans ce sens, mon pays a perçu le danger que représente le problème aux plans international et régional, et en ressent les effets négatifs sur la société dans différents domaines. L'Égypte a adopté une stratégie nationale complète de lutte contre la drogue, qui vise à combattre le trafic, la contrebande et la culture des stupéfiants, les foyers de criminalité et l'enrichissement des barons de la drogue, à renforcer le contrôle des précurseurs et des substances chimiques et pharmaceutiques – en particulier le Tramadol –, et à intensifier la coopération internationale en participant à toutes les conférences régionales et internationales et en concluant divers traités bilatéraux et multilatéraux avec tous les États Membres. Dans le cadre de cette stratégie, nous avons accordé une attention particulière à la formation, afin de répondre aux besoins de cette lutte et de réduire l'offre et la demande, et ce, en établissant en 1986 un conseil national pour lutter contre la dépendance, en appliquant des politiques publiques et en définissant des moyens de traiter et prévenir l'addiction. Nous avons en outre mis en place un organe chargé spécifiquement de la sensibilisation, lequel complète l'action des entités gouvernementales et non gouvernementales pour réduire la demande.

Parce que nous sommes convaincus de la nature internationale du problème de la drogue, de ses effets dangereux sur les sociétés et les individus, et que nous sommes conscients de l'importance de la coopération

internationale et de l'incapacité des pays à faire face seuls au problème de la drogue, nos organes chargés de la lutte contre la drogue ont pris diverses initiatives en 2014 et 2015 pour dynamiser les cadres de coopération sécuritaire et opérationnelle avec de nombreux pays.

À l'ordre du jour de la présente session extraordinaire figure l'importante question de la lutte contre la drogue, preuve de la volonté de renforcer la coopération internationale pour lutter contre ce problème mondial de la drogue et ses conséquences, et pour mettre en place des mécanismes efficaces visant à garantir le développement durable de tous les pays de la planète. Nous espérons un monde libéré de la drogue. Nous ne pourrions pas atteindre cet objectif sur la seule base des efforts des États individuels, mais par le biais d'initiatives collectives et sincères, grâce à des mécanismes issus des conventions en vigueur. Nous sommes convaincus que la présente session extraordinaire consolidera nos efforts communs visant à construire un avenir meilleur pour nos peuples et à lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue.

Le Président par intérim : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité d'Ambassadeur et Représentant permanent du Bénin.

Le Président de la République du Bénin, S. E. M. Patrice Talon, invité à prendre part à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue, m'a chargé de l'y représenter. À ses pairs et aux personnalités de rangs divers réunis à New York à cette occasion, il adresse son salut fraternel et amical.

M'acquittant de la tâche qui m'est confiée, je voudrais avant tout exprimer mes vives félicitations au Président de l'Assemblée générale et aux organes compétents des Nations Unies pour avoir si bien organisé cette session extraordinaire qui constitue un tournant décisif dans la lutte contre le fléau de la drogue. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale nous offre une occasion exceptionnelle d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de recherche de solutions idoines aux défis que pose le problème mondial de la drogue.

Au cours de l'année 2015, la communauté internationale a adopté un nouveau cadre de développement durable axé sur l'être humain, qui

ambitionne d'éliminer la pauvreté sur la Terre d'ici 15 ans, en ne laissant personne de côté. En adoptant les objectifs de développement durable, les États Membres ont réaffirmé leur attachement

« à un monde où soient universellement respectés les droits de l'homme et la dignité humaine, l'état de droit, la justice, l'égalité et la non-discrimination. » (*résolution 70/1, par. 8*)

C'est à l'aune de ces principes que nous devons à présent évaluer notre action et les mesures prises pour appréhender le problème mondial de la drogue jusque-là, réajuster nos stratégies et politiques sur tous les plans face à ce problème, et élaborer une vision globale quant aux voies à suivre et aux moyens à mettre en œuvre à l'avenir pour relever les défis identifiés. À l'instar de celles qui l'ont précédée, nous constatons avec préoccupation que sept ans après les engagements qui ont été pris à Vienne pour combattre les drogues illicites, et en dépit des efforts et des progrès accomplis par de nombreux États et organisations internationales et par la société civile, le problème de la drogue demeure une menace grave pour la santé, la sécurité, l'état de droit et le bien-être de l'humanité, en particulier celui des jeunes.

D'après les données fournies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), sur l'année 2013, des progrès mesurables ont été effectivement réalisés dans le contrôle de l'usage des drogues illicites par rapport à l'année précédente. Cependant, lorsque l'on s'inscrit dans une perspective plus globale pour analyser ces données, en incluant notamment l'impact des drogues sur la sécurité et le développement durable, le tableau est plus contrasté, les efforts déployés ayant connu des fortunes diverses. Les pays africains en général, et ceux de l'Afrique de l'Ouest en particulier, présentent des vulnérabilités particulièrement fortes face à ce problème qui, au-delà de ses impacts socioéconomiques, sanitaires et sécuritaires, menace l'existence même de certains États de la région. Ces pays se caractérisent par des taux de croissance démographique élevés. De ce fait, leur population majoritairement juvénile est confrontée à l'absence ou au manque de qualifications professionnelles, au chômage et aux perspectives d'avenir incertaines. La drogue, le crime organisé transfrontalier, associés aux idéologies radicales, à l'extrémisme violent et au terrorisme, y trouvent un terrain fertile.

L'ONUDC a maintes fois tiré sur la sonnette d'alarme, dans ses récents rapports, pour alerter la

communauté internationale face à la pression croissante à laquelle l'Afrique de l'Ouest est soumise. Ces phénomènes ont pris une telle ampleur qu'ils constituent un obstacle de taille à la gouvernance et à la stabilité de certains États.

Le trafic de drogues illicites menace la cohésion nationale, entretient la violence et l'économie souterraine et mafieuse. Les connections établies par les grands réseaux du crime international, du trafic d'armes, le terrorisme et le blanchiment d'argent constituent de réels défis à relever par nos pays.

Pour tenter de répondre à ces menaces, mon pays, le Bénin, a pris, dès les années 80, des mesures concrètes en se dotant d'un cadre juridique et institutionnel pour assurer le contrôle des drogues illicites. Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été pris à cette fin. Des structures administratives et des comités interministériels ont été mis sur pied, y compris le Comité interministériel de lutte contre l'abus des stupéfiants et des substances psychotropes. Une politique de lutte antidrogue a été élaborée dès juillet 2000. Elle s'articule autour d'un plan directeur national et d'un plan national d'action pour la mise en œuvre des stratégies de la politique nationale.

Dans ce cadre, le Bénin a ratifié les trois conventions des Nations Unies, notamment la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, la Convention sur les substances psychotropes de 1971, et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Il a également ratifié la Convention contre la corruption, la Convention de 1988 et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le Bénin a également souscrit à la Déclaration politique et au Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue de 2009.

Mais le Bénin est conscient qu'il ne peut réussir seul dans cette lutte. C'est la raison pour laquelle mon pays est pleinement engagé, aux côtés de ses voisins, dans tous les efforts sous-régionaux et régionaux visant à doter l'ensemble de nos pays de stratégies intégrées. Ainsi, le Bénin a participé à l'élaboration et à l'adoption de la Déclaration politique sur la prévention de l'abus de drogues, le trafic de drogues et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest, promue par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et a adhéré au Plan d'action régional visant

à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de l'Ouest.

À cet égard, mon pays est reconnaissant de l'appui que l'ONUDC a fourni à la région dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan d'action régional à travers l'assistance technique apportée à l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, conjointement avec le Département des opérations de maintien de la paix, INTERPOL et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Grâce à la mise en œuvre de ce projet, la coopération régionale entre les services de détection et de répression a été renforcée dans la région, et les cellules de lutte contre la criminalité transnationale sont opérationnelles dans de nombreux pays. En matière de coopération et d'entraide judiciaire, l'appui de l'ONUDC à la création du Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée constitue un aspect important de cette coopération.

Le Bénin plaide pour que l'ONU, à travers l'ONUDC, continue d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action régional de la CEDEAO en aidant à la mobilisation des ressources adéquates et prévisibles pour soutenir les efforts déployés. Il y a lieu de se féliciter de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui revêt une importance capitale face aux dynamiques qui se développent dans la zone du fait de la conjonction de la criminalité transnationale et des mouvements extrémistes religieux violents.

L'évaluation critique de la gestion du problème de la drogue dans mon pays a révélé des insuffisances qui appellent à une amélioration de la stratégie de lutte contre ce fléau. Le Bénin travaille à concevoir un nouveau document de politique nationale intégrée de lutte contre les drogues illicites, qui devrait permettre d'asseoir une nouvelle vision, intégrant davantage les dimensions liées à la coopération régionale et internationale. À cet égard, le Bénin sollicite l'assistance technique de ses partenaires, car nous souhaitons capitaliser les expériences des autres pays pour affiner notre stratégie.

Enfin, je me permets de rappeler la position de principe de mon pays contre la peine capitale en général, et contre l'imposition de la peine de mort pour les affaires liées au trafic de stupéfiants en particulier. Le recours à la peine de mort viole les dispositions du paragraphe 2 de l'article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Nous encourageons dès lors tous les États à identifier dans leur droit positif

des peines de remplacement pour les personnes qui se rendent coupables de tels trafics.

(l'orateur poursuit en anglais)

Je reprends à présent mes fonctions de Président par intérim de l'Assemblée générale.

Conformément à la résolution 58/314 de l'Assemblée générale en date du 1^{er} juillet 2004, je donne la parole à S. E. l'Archevêque Bernardito Cleopas Auza, nonce apostolique et Observateur permanent du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) *(parle en anglais)* : Ma délégation se félicite de la convocation de la présente session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue et tient à remercier tous ceux qui ont participé à ses préparatifs.

Le Saint-Siège s'oppose fermement à la consommation de drogues illicites et à la légalisation de l'usage des stupéfiants. Dans le discours qu'il a prononcé à la trente et unième Conférence internationale sur la répression en matière de drogues, le pape François a affirmé que ce n'est pas avec la libéralisation de l'usage des drogues que l'on pourra réduire la diffusion et l'influence de la dépendance à la drogue. Il faut plutôt affronter les problèmes qui sont à la base de l'utilisation de ces drogues, en promouvant une plus grande justice, en éduquant les jeunes aux valeurs qui construisent la vie commune, en accompagnant ceux qui sont en difficulté, et en leur donnant espérance dans l'avenir. Le Saint-Siège considère que les tentatives, ne serait-ce que partielles, visant à légaliser les drogues dites à usage récréatif sont non seulement discutables sur le plan législatif, mais ne produisent pas les effets escomptés.

Sa Sainteté a également insisté sur le fait qu'on ne saurait combattre la drogue par la drogue. La drogue est un mal et, avec le mal, il ne peut y avoir de relâchement ou de compromis. Pour dire « non » à tous les types d'usage de drogues, nous devons en même temps dire « oui » à la vie, « oui » à l'amour, « oui » aux autres, « oui » à l'éducation, « oui » à davantage de possibilités d'emploi. Si nous disons « oui » à tout cela, il n'y aura plus de place pour les drogues, pour l'abus d'alcool et pour les autres formes de dépendance.

Le Saint-Siège ne saurait trop insister sur l'importance de la famille, qui est la clef de voûte des stratégies de prévention, de traitement, de réadaptation, de réinsertion et de santé. La famille constitue le fondement même de la société. Quand un de ses

membres est dépendant, toute la famille souffre. Les conséquences graves de l'abus de substances par des membres de la famille entraînent bien souvent un déséquilibre dans les relations familiales et pèsent lourdement sur la vie de famille. Les conséquences néfastes de l'usage de drogues illicites sur la famille s'étendent à la communauté et finissent par conduire à la déstabilisation de la société civile.

La recherche renforce continuellement le rôle clef de la famille dans la lutte contre l'abus de drogues, et confirme que c'est à la maison que sont inculqués les principes fondamentaux de l'interaction sociale. Les enfants qui ont un cadre familial propice à leur développement reçoivent en général l'éducation nécessaire qui leur permet de dire « non » aux drogues illicites. Les fléaux associés à la production et au trafic de drogues illicites sont là parce qu'il existe une demande de la part des toxicomanes. C'est pourquoi la sensibilisation de nos enfants et de nos jeunes aux méfaits de l'abus de drogues est un élément important de la lutte contre le problème de la drogue, du moins en ce qui concerne la demande. Même dans les familles solidement ancrées dans des communautés vivant en harmonie et en paix, certains individus sombrent malheureusement dans l'abus de drogues. Eux aussi ont besoin d'être soutenus et pris en charge par leurs familles et leurs communautés.

Les crimes liés aux drogues illicites ne sont pas tous d'égale gravité. Les trafiquants de drogues internationaux, les vendeurs de drogues et les toxicomanes doivent être traités différemment, selon le principe de la proportionnalité. Des réponses disproportionnées seraient contraires à l'esprit de justice et n'aideraient pas à la réinsertion de ceux qui sont devenus dépendants de drogues illicites.

Le problème de la drogue et les maux qui y sont associés transcendent les frontières et affectent des individus dans le monde entier. D'où la nécessité d'une coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée pour y faire face. La compréhension la plus élémentaire de la dignité humaine contraint la communauté internationale à tout faire, en particulier par le biais des normes et des mécanismes du droit international, pour protéger les citoyens du monde du fléau des drogues illicites.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 62/78 de l'Assemblée générale en date du 6 décembre 2007, j'invite maintenant

l'observateur du Conseil de coopération des États arabes du Golfe à prendre la parole.

M. Al-Zahrani (Conseil de coopération des États arabes du Golfe) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom du Conseil de coopération des États arabes du Golfe.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et son Cabinet des efforts qu'ils ont consentis pour préparer le document final (résolution S-30/1, annexe) de la présente session. Les pays membres du Conseil de coopération les assurent de leur coopération et espèrent que la présente session donnera des résultats positifs, dans le cadre de notre responsabilité partagée, en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue. Les États du Conseil de coopération se félicitent aussi du rôle que joue l'Organisation des Nations Unies, grâce à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à Vienne et à ses structures régionales, dans la lutte contre les stupéfiants par le biais de programmes de formation, d'ateliers de travail, de renforcement des capacités et d'assistance technique.

Les États membres du Conseil de coopération attendent avec intérêt l'examen de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, réaffirmant ainsi leur détermination à mettre en œuvre le Plan décennal 2009-2019 énoncé dans la Déclaration politique et leur attachement aux trois conventions internationales relatives au contrôle des stupéfiants et aux autres instruments connexes, dans le respect des droits de l'homme. Les États membres du Conseil apprécient aussi grandement l'action que mène la Commission des stupéfiants, l'organe par excellence chargé de l'élaboration des politiques, des programmes et des stratégies de lutte contre le problème mondial de la drogue, notamment la réduction de l'offre et de la demande.

Les États arabes du Golfe membres du Conseil de coopération ont été – et sont toujours – à l'avant-garde de la protection contre l'abus de drogues. Ils ont toujours placé la lutte contre les drogues au cœur de leur stratégie globale en vue de garantir la sécurité et le bien-être social et économique de leurs citoyens, et ce en mettant en œuvre des politiques et des programmes de prévention visant à préserver toutes les couches de la société, en particulier les jeunes et les étudiants, contre ce fléau. Ils organisent à cet effet des colloques et des rencontres et lancent des campagnes de sensibilisation à

travers les médias et les réseaux sociaux, l'objectif étant de mettre en garde la société contre les dangers de ce fléau.

À cet égard, les États du Conseil attachent, à l'instar des autres pays du monde, une importance particulière à la réduction de la demande de drogues et de substances psychoactives, en se fondant sur des données scientifiques avérées et sur la nécessité d'évaluer les résultats grâce à la collecte et à l'analyse d'informations, et en tirant parti de l'expérience acquise en la matière au niveau international. En effet, la consommation de drogues a augmenté ces dernières années pour plusieurs raisons, entre autres du fait d'une hausse de la production et du trafic, ce qui a poussé les pays du monde à œuvrer de concert pour y faire face.

Dans cette optique, les États du Conseil collaborent avec les organisations internationales concernées par ce problème à l'élaboration de stratégies nationales équilibrées aux fins de la réduction de l'offre et de la demande de drogues, et de la prévention et du traitement des toxicomanes aux fins de leur réinsertion dans la société. Ils déploient tous les efforts nécessaires pour réduire l'offre de drogues, assurer la sécurité sur leurs territoires, sanctionner les délits liés aux drogues et aux substances psychoactives, punir ceux qui commettent ces délits, contrôler toutes les voies terrestres, maritimes et aériennes, et identifier la provenance des drogues et les voies de leur acheminement. Les États du Conseil de coopération insistent aussi à cet égard sur le renforcement des liens entre les activités criminelles liées aux drogues et d'autres formes de criminalité transfrontière, comme le blanchiment d'argent, la corruption et le terrorisme, ce qui requiert une coordination des efforts internationaux pour y faire face de façon intégrée.

En considération du fait que le trafic de drogues est un crime grave, et conformément au principe d'application de peines proportionnelles, comme stipulé dans la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, les États du Conseil de coopération estiment qu'il importe d'y répondre par des mesures préventives fermes, d'où la nécessité d'imposer les peines les plus lourdes possibles. Les États du Conseil de coopération n'ont épargné aucun effort pour renforcer la coopération bilatérale et internationale en matière de lutte contre le trafic de drogues et les conséquences qui en découlent. Entre autres réalisations enregistrées dans ce domaine, il y a la création du Centre de renseignements en

matière criminelle pour la lutte antidrogue, dont le siège se trouve à Doha, chargé principalement d'assurer la coordination sécuritaire entre les États membres et les organisations internationales compétentes, de procéder à la collecte, à l'échange et à l'analyse des informations, et de renforcer les capacités. Le Conseil de coopération a en outre promulgué une législation modèle unique concernant la lutte contre les drogues et les substances psychoactives, en plus de la mise au point d'un plan de formation du personnel chargé de la lutte contre les stupéfiants.

Nous observons une tendance à légaliser la consommation personnelle de certaines drogues par respect des libertés individuelles, à l'heure où la communauté internationale s'efforce de lutter contre ce fléau. À cet égard, les États du Conseil de coopération du Golfe mettent en garde contre cette tendance et contre les effets délétères d'une telle décision sur l'individu, la famille et la société. Cela fait douter de la crédibilité des engagements pris s'agissant de mettre en œuvre les trois conventions internationales relatives à la lutte contre les drogues et de l'action menée aux niveaux régional et international visant à y remédier.

À cet égard, les États du Conseil de coopération soulignent que chaque État a le droit de promulguer les lois qui lui conviennent, chacun selon son système judiciaire et juridique, mais demander avec insistance l'abolition de la peine de mort pour les crimes liés aux drogues ne fera qu'encourager les réseaux spécialisés dans ce trafic à poursuivre leurs activités illégales. La peine de mort est dissuasive et est proportionnelle à la gravité du délit et aux conséquences qui en découlent. En cela, les États du Conseil de coopération insistent pour dire qu'il importe de tenir compte du principe de responsabilité partagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue.

En conclusion, nous ne pouvons que nous féliciter du rôle actif que jouent l'ONUSD, la Commission des stupéfiants et ses organes régionaux, ainsi que l'Organe international de contrôle des stupéfiants, en tant que principaux organes chargés de la lutte contre les stupéfiants. Nous apprécions également les efforts régionaux déployés par l'ONU pour lutter contre le fléau de la drogue.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 48/2 du 13 octobre 1993, j'invite maintenant l'observateur de l'Organisation de coopération économique.

M. Sabzevari (Organisation de coopération économique) (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de représenter l'Organisation de coopération économique (OCE) à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue.

Le document final de cette importante session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe) prévoit, à juste titre, que les initiatives régionales ont un rôle à jouer dans la mise en œuvre des recommandations pratiques en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue, qui y sont énoncées. Ce point est particulièrement pertinent pour la région de l'OCE, qui est l'une des régions du monde les plus touchées par le problème de la drogue, non seulement sur le plan de l'offre et de la demande, mais aussi sur celui du transit et du trafic.

L'OCE est une organisation régionale intergouvernementale qui, depuis trois décennies, offre à ses 10 États membres et à leurs peuples une plateforme régionale visant à promouvoir la croissance économique, la prospérité et le bien-être. Couvrant un territoire de 8 millions de kilomètres carrés et forte de 450 millions d'habitants, la région de l'OCE est limitrophe de la Chine, de l'Europe, de la Russie et du golfe Persique. Elle a établi un large éventail de cadres de coopération régionale dans différents secteurs socioéconomiques dont le succès dépend d'un environnement national et régional favorable.

Le problème mondial de la drogue continue de menacer la durabilité du développement économique et du bien-être social de certaines parties de la région de l'OCE. C'est pourquoi, tout en s'attachant collectivement à promouvoir le développement économique, les États membres de l'OCE se sont également attelés à la nécessité de résoudre les problèmes liés à la drogue.

Dans sa déclaration à la cinquante-neuvième session de la Commission des stupéfiants, le Secrétaire général de l'OCE a expliqué avec éloquence comment il voyait la période suivant la session extraordinaire. Il me plaît d'informer la session extraordinaire que l'OCE a déjà mis en place des cadres, des partenariats et des réseaux au sein de la région et avec la communauté internationale, conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, adoptés en 2009. Ces initiatives appuient également la mise en œuvre des recommandations

pratiques du document final de la présente session au sein de notre région, notamment dans les domaines de la réduction de l'offre, de la détection et de la répression, ainsi que du développement alternatif.

L'OCE a récemment mis en œuvre un projet de lutte contre le trafic, financé par l'Union européenne, en collaboration avec des organismes, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes : dans ce cadre, des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique ont été réalisés dans divers secteurs et endroits de la région. Les États membres de l'OCE ont également adopté des mesures collectives dans les domaines de la détection et de la répression, ainsi que de la réduction de l'offre et de la demande. L'OCE œuvre actuellement à la mise en place d'une organisation de police, que nous appelons ECOVOL, et d'un centre régional pour la coopération en matière de lutte contre la corruption. Par ailleurs, les procureurs généraux des États membres de l'OCE ont récemment entrepris d'établir des cadres de coopération régionale en matière d'assistance judiciaire et juridique. Des plates-formes régionales pour l'analyse et l'échange de données liées aux drogues ont également été créées.

L'OCE élabore actuellement son document décennal relatif aux réalités et aux besoins socioéconomiques de la région conformément aux priorités mondiales, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable. La mise en œuvre du document final de la présente session extraordinaire permettra également à l'OCE d'aider ses États membres à réaliser sa vision décennale.

Les engagements pris par la communauté internationale à la présente session extraordinaire pour renforcer la coopération internationale sur la base du principe de la responsabilité commune et partagée, offrent des possibilités de partenariats avec l'OCE en vue de lutter plus efficacement contre le problème de la drogue dans notre région. Nous espérons que la communauté internationale, et en particulier l'Organisation des Nations Unies, continuera de reconnaître le rôle important que l'OCE peut jouer dans ce domaine, tout en tenant compte de ses besoins et de ses exigences. Nous voulons également croire qu'elle reconnaîtra la nécessité que l'OCE continue de participer aux politiques et aux initiatives mondiales de lutte contre la drogue axées sur le développement, étant donné que l'OCE offre une plateforme où les

engagements mondiaux peuvent être concrétisés en mesures et résultats à l'échelle régionale.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 51/1 du 15 octobre 1996, j'invite maintenant l'observateur de l'Organisation internationale de police criminelle.

M. Roux (Organisation internationale de police criminelle) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir donné à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), qui a le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'occasion de prendre la parole à cette session importante sur la lutte contre le problème mondial de la drogue. Cette session offre une occasion idéale de réexaminer les particularités de ce problème et les défis qu'il pose.

INTERPOL se félicite vivement des observations liminaires du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général adjoint, du Président du Conseil chargé des préparatifs de la session extraordinaire et des nombreux États Membres qui ont mentionné le lien qui existe entre la drogue et la criminalité organisée, la corruption, la traite des êtres humains ou encore le terrorisme. Si nous voulons lutter efficacement contre le problème mondial de la drogue, nous devons renforcer les capacités opérationnelles des services d'application de la loi de façon stratégique à l'échelle mondiale et leur fournir une assistance conjuguant les activités de détection et de répression en première ligne avec la collecte de renseignements. À cette fin, il est essentiel que tous les acteurs œuvrent réellement de concert dans le cadre d'un processus collaboratif.

INTERPOL, qui est la seule organisation mondiale de police, peut faciliter la coopération internationale en matière de détection et de répression de trois manières. Premièrement, elle met à disposition des outils de communication et des bases de données uniques en leur genre afin de faciliter la communication en temps réel et l'échange d'informations liées au trafic de drogues et à la criminalité transnationale organisée. Deuxièmement, INTERPOL propose une formation et des compétences qui permettent de renforcer les capacités opérationnelles. Elle peut ainsi fournir une formation sur le terrain et en ligne aux forces de l'ordre afin de garantir l'utilisation la plus efficace de ses outils et services. Troisièmement, INTERPOL peut également identifier de nouvelles techniques de trafic, les tendances émergentes et les liens criminels grâce à l'analyse criminelle.

Alors que les forces de l'ordre du monde entier se trouvent désormais confrontées à des crimes transnationaux plus complexes en sus du trafic de drogues traditionnel, les ressources qui étaient autrefois affectées à la lutte contre le trafic de drogues sont aujourd'hui réallouées à d'autres domaines. INTERPOL peut aider les pays à optimiser les ressources dont ils disposent et à les utiliser de façon à obtenir les meilleurs résultats en leur fournissant un appui opérationnel et en matière d'enquête. INTERPOL met à disposition ses capacités de police aux échelons local, régional et mondial dans le cadre d'opérations et d'enquêtes sur le trafic de stupéfiants. Si son aide est requise, elle fournit un appui en temps réel, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et envoie des experts dans les pays membres qui en font la demande. En tant qu'organisation conçue pour permettre une communication sécurisée entre les forces de l'ordre de ses 190 pays membres, INTERPOL place le partage de l'information au cœur de ses activités. Elle dispose d'une structure privilégiée avec un siège à Lyon, de grands bureaux à Singapour et à Buenos Aires, sept bureaux régionaux, et même un bureau juste en face du Secrétariat de l'ONU ici à New York.

INTERPOL, dont la mission est de fournir un appui et d'obtenir des résultats, est fière d'être un partenaire actif du processus engagé par la session extraordinaire et est résolue à apporter sa contribution à ses efforts importants.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 59/50 de l'Assemblée générale du 2 décembre 2004, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation du Traité de sécurité collective.

M. Zhankuliev (Organisation du Traité de sécurité collective) (*parle en russe*) : Je salue l'Assemblée au nom de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC). Je suis reconnaissant d'avoir été invité à participer à une manifestation aussi importante et si bien organisée.

Depuis que l'Assemblée générale s'est réunie pour débattre du problème de la drogue en 1998, la situation concernant le trafic de drogue ne s'est guère améliorée. Malheureusement, les États touchés et les organisations internationales sont rarement parvenus à coopérer efficacement en matière de lutte contre le problème de la drogue.

Selon nous, les problèmes ci-après sont parmi les principaux qui limitent l'efficacité de la lutte contre le

problème mondial de la drogue. Les organes compétents n'ont eu qu'un accès limité aux technologies modernes pour mettre au jour la contrebande de drogue. En outre, le mécanisme des lois nationales de contrôle des drogues est impossible à gérer. D'autre part, la coopération interdépartementale est insuffisante au sein des États. Les mesures prises par les organismes internationaux ne sont pas connectées. Depuis plus de 20 ans, le trafic de stupéfiants en provenance d'Afghanistan représente l'un des problèmes principaux rencontrés par l'OTSC. Même si la production de drogue en Afghanistan a chuté en 2015, la quantité de drogue qui afflue vers les territoires de nos États membres n'a pas diminué. L'augmentation du trafic illégal des dénommées analogues de substance illicite contenant des cannabinoïdes de synthèse sous forme de mélanges à fumer constitue un autre problème. Aujourd'hui, la circulation de ces substances est comparable au trafic d'héroïne.

En conséquence, nous nous efforçons d'élaborer et de mettre en place des mesures globales de lutte contre la drogue dans le cadre de l'OTSC. L'Assemblée parlementaire de l'OTSC s'emploie à harmoniser les législations de nos États membres en matière de lutte contre le trafic de drogue. Le Conseil de sécurité collective de l'OTSC a mis au point une stratégie de lutte contre la drogue à l'intention des États membres pour la période allant jusqu'en 2020. Depuis plus de 10 ans, nous sommes dotés d'un conseil de coordination composé d'autorités compétentes en matière de lutte contre le trafic de drogues illicites. Ce conseil comporte des groupes de travail en vue de favoriser l'échange de renseignements et de dispenser des formations pour garantir la coopération interdépartementale dans le domaine de la prévention. Nous avons également créé des groupes scientifiques et consultatifs. D'autre part, nous sommes en train de mettre au point une banque de données conjointe dans le cadre du Conseil de coordination. Chaque année, nous analysons la situation concernant les drogues au sein de nos États membres.

Nous travaillons encore à un projet de lutte contre la drogue intitulé Canal, dans le cadre duquel nous mettons au point de nouveaux algorithmes et des activités de lutte contre la drogue afin de prévenir le trafic. L'OTSC est dotée d'une force de réaction rapide collective de lutte antidrogue, qui est notamment composée d'unités spéciales originaires de la Russie, du Kirghizistan et du Tadjikistan. Du 26 août au 3 septembre 2015, sous la coordination du Conseil de coordination, de l'Agence antidrogue du Bureau du Président du Tadjikistan et du

Service fédéral de contrôle des drogues de la Fédération de Russie, nous avons organisé en deux phases au Tadjikistan un exercice de lutte contre les stupéfiants baptisé Grom-2015. La deuxième phase de cet exercice s'est déroulée au Tadjikistan le long de sa frontière commune avec l'Afghanistan. Quatre unités mixtes de la force de réaction rapide collective ont participé à des raids et à des opérations d'embuscade-recherche, et deux points de contrôle mixtes ont permis l'inspection des moyens de transport sur les axes principaux habituellement empruntés par les passeurs de drogue. Des hélicoptères et des drones de la 201^e base militaire du Ministre russe de la défense ont servi de couverture à ces unités constituées. Les gardes frontière tadjiks nous ont également apporté un concours précieux.

En 2015, nous avons aussi mené l'Opération spécial antidrogue Canal-Patrol et l'Opération Canal-Synthetic Post, avec des sièges internationaux à Osh, au Kirghizistan, et à Vladivostok, en Russie. Durant l'Opération Canal-Patrol, menées dans des conditions météorologiques difficiles et à 4500 mètres au-dessus du niveau de la mer, des unités constituées du Kirghizistan, de la Russie et du Tadjikistan ont menées des patrouilles de combat tactique des routes utilisées pour la contrebande le long de la frontière entre le Kirghizistan et le Tadjikistan. Nous avons des observateurs afghans, iraniens, chinois, thaïlandais, indiens, d'INTERPOL, du Groupe Eurasie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et du service de coordination du Conseil des commandants des troupes frontalières des membres de la Communauté d'États indépendants. Durant cet exercice, nous avons saisi environ 35 tonnes de stupéfiants et de substances psychoactives, 672 armes à feu et 11 000 pièces de munitions. Nous avons signalé tout cela aux organismes spécialisés des Nations Unies.

Cette année, nous prévoyons de mener davantage d'opérations à grande échelle de lutte contre le trafic de drogue, et nous espérons qu'y participeront des partenaires non membres de l'OTSC. Nos objectifs pour l'avenir sont les suivants : empêcher que les précurseurs ne tombent entre les mains de l'industrie criminelle de la drogue, créer un mécanisme pour établir rapidement un contrôle en ce qui concerne les nouvelles substances psychoactives, renforcer la relation entre les organes de répression et les forces armées, prévenir l'utilisation des technologies modernes de l'information par les trafiquants de drogue, organiser plus efficacement les efforts visant à réduire la demande de drogue, développer des partenariats avec les services de traitement de la

toxicomanie et les organisations sociales afin de réduire la demande, et renforcer la coopération internationale en général.

Nous appelons tous les États intéressés et les organisations internationales à collaborer étroitement dans ce domaine. Nous souhaitons plein succès à l'Assemblée générale à la présente session.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 253 (III) de l'Assemblée générale du 16 octobre 1948, je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Organisation des États américains.

M. Koncke (Organisation des États américains) (*parle en espagnol*) : Le Secrétariat général de l'Organisation des États américains (OEA) estime que la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale nous offre la possibilité d'évaluer le chemin parcouru par la communauté internationale, l'Organisation des États américains et la région en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue. De ce bilan émanent au moins deux observations : le rôle d'avant-garde joué par la région que représentent les États membres de l'OEA, et l'ouverture qui a caractérisé le débat.

Comme chacun le sait, à la fin du sixième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Cartagena de Indias le 15 avril 2012, les chefs d'État et de gouvernement des Amériques ont explicitement chargé l'Organisation des États américains d'analyser les résultats de la politique en vigueur en matière de drogues et d'examiner de nouvelles approches. Il a été souligné qu'il n'existe pas un problème unique, mais des problèmes multiples, qui ont des incidences diverses et d'une intensité variable sur les pays de la région, compte tenu des réalités, des conditions, des capacités et des cadres institutionnels propres à chacun d'eux. C'est pourquoi le Secrétariat général de l'OEA estime qu'il n'est ni viable ni efficace de s'appuyer sur une démarche unique et universelle, applicable à tous les cas. Au contraire, il faudra un peu de souplesse pour que notre démarche soit adaptée aux formes diverses du problème et de ses effets dans chaque pays.

Le Président assume la présidence.

Le rapport de 2013 de l'OEA sur « Le problème des drogues dans les Amériques » a marqué un tournant dans le débat régional et a également eu une incidence sur la discussion au niveau mondial. Il en a découlé une série de prises de positions par les représentants des États membres au plus haut niveau politique de l'OEA. Ils ont

défini les éléments d'une démarche intégrée, équilibrée et multidimensionnelle à l'égard de la problématique de la drogue. La priorité a été accordée à l'être humain plutôt qu'aux substances. La pénalisation a cédé la place à la prévention, au traitement et à la réinsertion des personnes.

L'OEA continuera d'élaborer des politiques de lutte contre la drogue avec le même esprit ouvert et constructif et la même réflexion critique dont elle a fait preuve jusqu'ici. Elle donnera à tous les espaces interaméricains disponibles les moyens de faire avancer la discussion, de favoriser le transfert d'expériences et de connaissances, de tirer les enseignements des initiatives mises en œuvre et de recenser, en se fondant sur des éléments probants, ce qui fonctionne avec efficacité et efficience pour aborder les différentes facettes du problème dans les pays de la région.

C'est dans cet esprit que l'Organisation des États américains se propose de partager avec la communauté des nations, réunie pour la présente session extraordinaire de l'Assemblée, l'expérience et les progrès accumulés dans le cadre de l'OEA. À cet égard, ma délégation fournira au Secrétariat un document de référence sur le problème de la drogue dans les Amériques, document dont nous espérons qu'il pourra contribuer aux travaux futurs, en servant de base de réflexion et de fondement à d'éventuelles initiatives.

Bien que la présente session extraordinaire constitue une étape importante pour le traitement du problème mondial de la drogue, nous considérons que nous devons continuer de rechercher des initiatives qui placent l'être humain et son bien-être au cœur des débats, en mettant toujours en avant la perspective des droits de l'homme et la notion qu'aucune politique relative à la lutte contre la drogue ne saurait être compatible avec des atteintes aux droits des personnes, d'abord et avant tout le droit à la vie, mais également, et tout particulièrement, les droits des femmes, des filles, des enfants et des groupes vulnérables, qui doivent faire l'objet de notre attention et de nos efforts constants.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2015, je donne maintenant la parole à la représentante d'une organisation de la société civile, l'association kényane Hospices and Palliative Care.

M^{me} Ali (Hospices and Palliative Care Association du Kenya) (*parle en anglais*) : Je veux parler de l'histoire de mon frère – une histoire courante dans les

pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire. En 1991, alors qu'il avait 31 ans, une leucémie a été diagnostiquée chez mon frère, Harun. Les deux dernières semaines de sa vie ont été atroces. Ses trois enfants se souviennent que Baba souffrait en permanence. J'étais une jeune médecin, et je me sentais impuissante à soulager sa douleur. La péthidine injectable était à l'époque le seul opiacé disponible au Kenya, mais son médecin refusait de l'utiliser. Notre bien-aimé Harun a connu de terribles et interminables souffrances. Je lui tenais la main lorsqu'il est mort, mais j'ai été longtemps la proie de la colère et de la culpabilité.

Pourquoi mon frère, comme des millions d'autres, s'est-il vu refuser l'accès à des antalgiques efficaces? Parce que les substances nécessaires pour traiter sa douleur, qui sont reconnues comme des médicaments essentiels par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), sont également placées sous contrôle en vertu de la Commission des stupéfiants de l'ONU. La morphine, par exemple, est la référence absolue pour le traitement des fortes douleurs et elle figure sur la Liste modèle des médicaments essentiels de l'OMS, au titre du droit universel à la santé. Au titre du droit universel à la santé, les médicaments essentiels doivent toujours être accessibles, disponibles et abordables. Pourtant, selon les estimations de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, 85 % de la population mondiale n'a accès à aucun médicament anti-douleur. Les efforts visant à instaurer un monde libéré de la drogue ont abouti à un déséquilibre profond des politiques et à d'énormes préjudices, empêchant ainsi des millions de personnes souffrantes ou présentant des troubles de l'addiction d'accéder aux médicaments dont elles ont besoin.

En tant que représentants de la société civile, nous préconisons une démarche différente. La position africaine adoptée par l'Union africaine prend acte du fait que le problème mondial de la drogue exige une approche intégrée de l'offre, de la réduction de la demande et des stratégies d'atténuation des risques, tout en veillant à la disponibilité des substances contrôlées destinées à des fins médicales et scientifiques. Elle lance un appel pour un soutien accru pour la fourniture d'opiacés et de médicaments essentiels et placés sous contrôle pour les soins palliatifs et le traitement de la douleur. Les gouvernements, les services de maintien de l'ordre et les secteurs de la santé doivent collaborer pour garantir cette vision, réaffecter des ressources aux soins palliatifs et au traitement de la dépendance aux drogues, et rechercher d'autres solutions pour les délits mineurs.

Le Kenya a parcouru un long chemin depuis que mon frère est mort dans la douleur. La Charte nationale des droits des patients du Kenya reconnaît désormais que les soins palliatifs et le traitement de la douleur se placent au même rang que les droits de l'homme. Le Ministère kényan de la santé a acheté 50 kilogrammes de morphine en vue de les distribuer aux hospices et aux hôpitaux publics cette année. Cela représente à peine 10 % de ce dont le Kenya a besoin. Pourtant, la grande majorité des pays du monde, Kenya compris, se heurtent toujours à des obstacles, notamment le manque de connaissances et de compétences des fournisseurs de soins de santé, les attitudes, les lois répressives, une population trop peu au fait de la situation, et la pauvreté.

Sachant que leur maladie pourrait ne pas être traitée, les patients subissent des douleurs psychologiques et physiques qui portent atteinte à l'essence de leur humanité. Nous ne devons pas attendre que nous-mêmes ou nos proches, comme ce fut le cas de mon frère, soyons concernés. Dans cette salle, cette semaine, se trouvent la volonté, la compassion et le savoir-faire nécessaires pour progresser sur la voie d'un accès universel au traitement de la douleur. Nous avons tous l'obligation de mettre fin aux souffrances inutiles, et nous devons commencer aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 2015, je donne maintenant la parole au représentant d'une organisation de la société civile, l'association norvégienne Forut - Campaign for Development and Solidarity.

M. Endal (Forut - Campaign for Development and Solidarity) (*parle en anglais*) : J'ai sélectionné quatre mots clefs pour ma brève intervention de ce jour : action, développement, mobilisation et prévention.

Agir dès maintenant est un défi que nous devons tous relever, que nous soyons États Membres, organismes des Nations Unies ou organisations non gouvernementales. Nous devons tous profiter des années qui nous séparent de 2019 pour agir et mettre en œuvre des politiques aux niveaux national et local. C'est simple. Le document final (résolution S-30/1, annexe) propose une excellente stratégie en vue d'une politique globale, équilibrée et efficace pour réduire aussi bien l'usage de drogues que ses effets néfastes. Le document contient une longue panoplie d'interventions efficaces qui réduiront les effets néfastes de la consommation de drogues – à la condition que ces mots se concrétisent par des actions. Certains prétendent que tout a été essayé et

que rien ne fonctionne. Rien n'est plus faux. La vérité est que nous en savons énormément sur ce qui fonctionne. Le problème est plutôt que de trop nombreux pays ont échoué en recourant à un nombre excessif des options politiques les plus efficaces.

Passer les trois prochaines années à continuer de se battre sans relâche pour des mots ne changera guère la donne pour ceux qui souffrent. Trois années d'interventions fondées sur des preuves factuelles, en revanche, seront déterminantes. Nous prions donc toutes les délégations nationales, quand elles rentreront dans leurs pays, à sélectionner quelques interventions recelant le plus grand potentiel en matière de prévention et de traitement – voire à ne sélectionner que la meilleure – et à les appliquer avec énergie.

S'agissant de la prévention, les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues, élaborées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, proposent un large éventail d'interventions primaires fondées sur des faits. On ne le soulignera jamais assez : la prévention est un outil efficace, humain et économique, et elle peut même avoir un effet en termes d'autonomisation. En conséquence : il faut prévenir, et non promouvoir. Nous devons mobiliser les citoyens et les communautés. Même les gouvernements ou les dirigeants les plus puissants ne peuvent pas réussir seuls. Les citoyens et les communautés locales doivent s'impliquer. Partout dans le monde, l'expérience montre que les mesures de prévention n'aboutissent réellement que lorsqu'elles sont mises en œuvre par les communautés locales.

Mais pour ce faire, il nous faudra ramener de la présente rencontre un message supplémentaire pour les citoyens ordinaires du monde – un message fort et ambitieux, un message à même de toucher les cœurs, de mobiliser les gens et de motiver les communautés locales. La session extraordinaire devrait inviter les communautés locales partout dans le monde à se joindre à une vague mondiale de prévention. En faisant des efforts, nous pourrions mobiliser un million de communautés avant 2019. Cela changerait véritablement la donne.

Enfin, il y a le développement. Le développement social et économique doit être au cœur de toute stratégie en matière de drogues. Nous constatons actuellement que les programmes de développement alternatif donnent des résultats prometteurs. Il faut que la communauté internationale appuie davantage ces programmes. Les

pays donateurs doivent accroître leurs financements et comprendre qu'il s'agit d'un engagement à long terme.

Nous espérons que la session extraordinaire de 2016 se révélera être un tournant, un tournant où nous allons passer des débats aux actes. C'est également le meilleur moyen d'apporter notre contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Je vous remercie de cette occasion et souhaite bonne chance à tous ceux qui sont présents.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale du 17 décembre 2015, je donne la parole au représentant de l'Alliance indienne contre le VIH/sida.

M. Sharma (Alliance indienne contre le VIH/sida) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Charanjit Sharma. Je suis originaire de Manipur, un État situé dans le nord de l'Inde. Je travaille à l'Alliance indienne contre le VIH/sida et je suis également Secrétaire du Forum indien des usagers de drogues.

Je suis ici aujourd'hui parce que la réduction des risques m'a sauvé la vie. Néanmoins, j'ai beaucoup d'amis qui n'ont pas eu cette chance. Ils ont perdu la vie tout simplement parce qu'ils n'ont pas pu avoir accès à des services de réduction des risques quand ils en avaient besoin. La famille de l'Alliance internationale contre le VIH/sida aide environ 300 000 usagers de drogues par an par l'entremise des services communautaires de réduction des risques et de lutte contre le VIH en Asie, en Afrique et en Europe orientale. Cela nous permet d'avoir un point de vue particulier sur ce qu'il faut faire pour prévenir le VIH et l'hépatite C et sur ce qu'il faut faire pour garantir aux usagers de drogues qui pratiquent l'injection un accès au traitement.

J'ai une expérience personnelle des effets négatifs de la prohibition et des répercussions de la répression en tant que mécanisme de contrôle des drogues. J'ai vu la police s'en prendre aux usagers de drogues et j'ai personnellement connu l'exploitation, la violence et la détention, tout simplement parce que l'on me soupçonnait d'utiliser une drogue illicite. Nous, les usagers de drogues, sommes des cibles faciles pour les forces de l'ordre, alors que les gros poissons s'en tirent à bon compte. Le trafic de drogue se poursuit en dépit des moyens néfastes utilisés pour le combattre, et c'est nous qui en faisons les frais.

Je connais d'expérience les conséquences dévastatrices des traitements forcés et des programmes de réadaptation absolument inefficaces. J'ai des amis qui ont été torturés et humiliés publiquement des jours

et des semaines durant sous couvert de traitement. Je connais trop de personnes qui ont été incarcérées pendant des années pour possession d'une petite quantité de drogue pour usage personnel. Est-ce cela la justice? Est-ce que c'est juste? Est-ce que c'est humain? Cela permettra-t-il d'éradiquer le sida? La pénalisation et la répression généralisées à l'encontre des usagers de drogues confirment que la guerre contre la drogue est en fait une guerre contre les usagers de drogue, une guerre contre des individus, une guerre contre nous.

Au nom des usagers de drogues en Inde, en Asie et dans tous les pays du monde, je lance un appel pour que la santé, les droits et la sécurité des usagers de drogues soient placés au centre des politiques internationales et nationales en matière de drogues. Je lance un appel à ceux qui sont ici pour qu'ils comprennent que les politiques doivent se fonder sur des données factuelles sur ce qui fonctionne : des services accessibles, holistiques, centrés sur les personnes et adaptés aux besoins des usagers de drogues.

Je lance un appel aux États Membres pour qu'ils cessent d'arrêter et d'incarcérer les gens pour la consommation et la possession de drogues pour usage personnel. La peine de mort pour des infractions liées à la drogue doit être abolie. Je lance un appel à l'Assemblée pour qu'elle apporte son soutien aux usagers de drogues et aux organisations qui travaillent avec nous, pour améliorer l'accès au traitement du VIH et de l'hépatite C et aux services de traitement des surdoses. Il faut apporter un soutien à une participation véritable des usagers de drogues à l'élaboration et la mise en œuvre des services de réduction des risques.

L'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, a reconnu l'échec de la guerre contre la drogue. Il a récemment déclaré que nous devons accepter qu'un monde sans drogue est une illusion, et que nous devons plutôt nous concentrer à réduire au minimum les effets néfastes des drogues. La réduction des risques m'a sauvé la vie. La réduction des risques sauve des vies. Lorsque des vies sont sauvées, les communautés prospèrent. Lorsque les communautés prospèrent, les pays prospèrent. Nous ne pourrions pas éradiquer le sida si nous n'intensifions pas les efforts de réduction des risques et si nous ne cessons pas de considérer les usagers de drogues comme des criminels. Nous devons les aider, et non les punir.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale

du 17 décembre 2015, je donne la parole au représentant de la Drug Foundation of New Zealand.

M. Potiki (Drug Foundation of New Zealand) (*parle en maori, texte anglais fourni par la délégation*) : Je vous salue tous. Waitaki est ma rivière, Kai Tahu est ma tribu, Ōtākou est mon lieu de résidence. Je vous salue tous en tant que chefs. Je salue les peuples des Premières nations de ce pays.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Parfois, lorsque nous sommes menacés, nous allons en guerre, et parfois nous allons en guerre contre les personnes qu'il ne faut pas. Si nous décidions de livrer une guerre contre le cancer, le ferions-nous en bombardant les gens atteints de cancer? De nombreux pays ont joint leurs forces pour livrer une guerre contre la drogue et ont fini par s'en prendre et faire du tort à des personnes qui, en réalité, ont besoin de notre aide et de notre appui.

J'ai commencé à consommer de la drogue à l'âge de 13 ans. Quand j'avais 28 ans, un juge m'a mis devant un choix : recevoir de l'aide pour mon problème de drogue ou aller en prison. Cela fait 27 ans. Ce juge avait compris que l'usage de drogues était la raison pour laquelle je ne cessais de comparaître devant lui. Il avait compris que j'avais besoin d'une intervention de santé plutôt que d'une intervention de justice pénale. Il m'a envoyé suivre un traitement pour mon problème de drogue.

Et parce que les traitements marchent, je suis ici aujourd'hui. Je suis Président de la New Zealand Drug Foundation et Directeur du développement maori à l'Université d'Otago, et je n'ai pas utilisé de drogues depuis 27 ans. Dans mon parcours, j'ai reçu l'appui de mon prédécesseur et des services essentiels de réduction de risques, y compris une thérapie de substitution d'opiacés par la méthadone. J'ai également bénéficié des services de dépistage et de traitement de l'hépatite C.

Ceux qui sont ici sont rassemblés pour discuter du problème mondial de la drogue, mais beaucoup d'entre eux contribuent directement à ce problème en refusant à leurs citoyens l'accès à un appui vital, tel que la réduction des risques – un appui qui m'a sauvé la vie –, entravant ainsi les progrès pour ce qui est de donner de l'aide à ceux qui en ont le plus besoin. Je pense que si l'on ne fait pas partie de la solution, on fait partie du problème, et que les pays qui continuent d'entraver les progrès vers des solutions humaines, proportionnées et axées sur la santé en ce qui concerne l'usage de la

drogue et les usagers de drogues constituent un élément important du problème mondial de la drogue.

Debout devant l'Assemblée aujourd'hui, la première chose que je voudrais demander est qu'on arrête de punir des personnes qui ont besoin de notre aide. Nous devons cesser de pénaliser des personnes qui ont besoin de nos soins et de notre appui. Je m'appelle Kai Tahu, je suis un Maori originaire de Ōtākou, dans la région de Te Wāipounamu, en Nouvelle-Zélande. Nous sommes les premiers habitants de cette terre. Nous avons connu la colonisation, la dépossession et des privations; et les privations ont des conséquences.

Lorsque nous nous concentrons uniquement sur l'usage de drogues et les problèmes humains, lorsque nous ne nous posons pas de questions sur la situation plus générale – sur les raisons – nous pouvons passer à côté de tant de choses. Mes problèmes n'ont pas commencé le jour où j'ai pris une seringue. Ils remontaient à bien plus loin. C'est une histoire que nous entendrons encore et encore, en particulier de la part de la population autochtone. En Nouvelle-Zélande, les Maoris représentent 15 % de la population mais 51 % de la population carcérale, 40 % des détenus étant en prison pour des infractions liées à la drogue. Nous observons les mêmes tendances chez les aborigènes d'Australie, les autochtones d'Amérique, de Hawaï, d'Alaska et parmi les populations autochtones du monde entier – des taux généralement élevés d'usage de drogues et de risques liés à la drogue. Ce n'est pas un hasard.

En tant qu'autochtones, nous avons les solutions à nos problèmes, y compris ceux liés à la drogue. Dans le document final (résolution S-30/1, annexe) de la session extraordinaire, l'Assemblée générale reconnaît à juste titre l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Mais cela oblige l'Assemblée à nous faire participer aux discussions et aux grandes décisions qui nous concernent. C'est pourquoi je demande qu'à compter de la présente session extraordinaire, les points de vue particuliers des peuples autochtones et des Premières Nations soient examinés et pris en considération.

Enfin, s'il y a une guerre à mener – et je pense que c'est le cas – ce doit être une guerre contre la pauvreté, les inégalités, la spoliation et la multitude de facteurs politiques et historiques qui ont rendu, et continuent de rendre tant de personnes vulnérables et exposées à des dangers. Nous devons également admettre que les personnes dont nous parlons tous ici sont nos fils, nos filles, nos frères et nos sœurs. Si nous réfléchissons rien

qu'un instant à la façon dont nous voudrions que nos fils et filles soient traités s'ils venaient à avoir un problème de drogue, la voie à suivre devient alors extrêmement claire.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M^{me} Hamda Alsabbagh, représentante de la jeunesse pour l'association de la société civile Fazza, des Émirats arabes unis.

M^{me} Alsabbagh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de me donner la formidable possibilité de prendre la parole devant l'Assemblée générale.

Le principal objectif de la présente session extraordinaire étant d'assurer un avenir meilleur aux jeunes du monde entier, je voudrais présenter à l'Assemblée certaines des conclusions que nous, un groupe de jeunes leaders de 27 pays, avons tirées lors du quatrième forum annuel de la jeunesse, organisé il y a un mois à Vienne sous les auspices de l'Initiative pour les jeunes de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le but de donner aux jeunes les moyens d'agir et de faire entendre leur voix dans le cadre de débats de haut niveau. Nous avons travaillé ensemble pendant deux jours, durant lesquels nous avons partagé et analysé des expériences et envisagé des solutions à un problème qui a des effets particulièrement prononcés sur les jeunes. J'invite instamment l'Assemblée à en tenir compte.

Nos expériences nous disent, à nous, les jeunes, que des facteurs tels que la maltraitance, une mauvaise éducation, l'influence des médias, la pauvreté et des problèmes de santé mentale peuvent amener nos pairs à commencer à utiliser des drogues et multiplient les risques de conséquences négatives. Nous sommes convaincus que, les personnes souffrant de troubles liés à la drogue n'ayant aucun contrôle sur de tels facteurs, elles ne doivent pas être fustigées. Seul un traitement, suivi d'une réinsertion grâce à un soutien social, va dans le même sens que la quantité importante de données scientifiques à ce sujet et que notre conscience morale.

Les conséquences de l'utilisation de substances sont terribles. Nous sommes peu nombreux à penser que les drogues sont inoffensives ou amusantes. Nous savons, par exemple, que l'utilisation de substances pèse sur l'éducation, la carrière et la vie des personnes touchées. Nos expériences en tant que jeunes leaders prenant part à des activités de prévention dans

différentes régions du monde nous ont montré que les mesures de prévention fonctionnent, et les données issues des recherches le confirment. Afin de protéger la santé publique, il est essentiel que nous appliquions de telles mesures fondées sur l'analyse des faits. La simple diffusion d'informations alarmistes sur les dangers de la drogue n'est pas efficace. Nous avons tous reconnu que d'autres mesures sont plus utiles, notamment le fait de fournir un appui aux familles, d'offrir un soutien psychologique dans les écoles et d'apporter une aide supplémentaire aux enfants les plus vulnérables.

Le dévouement et les efforts des jeunes peuvent produire des résultats positifs. Nous sommes déterminés à informer et à sensibiliser nos pairs, à doter les jeunes des compétences sociales dont ils ont besoin pour résister aux pressions sociales, et à les aider à trouver leurs propres talents et passions. Nous sommes déterminés à leur donner les moyens de croire en eux et à favoriser les relations humaines plutôt que la solitude. Nous sommes actifs et enthousiastes, et nous voulons déterminer notre avenir de manière positive.

De grâce, il ne faut pas considérer les jeunes comme des victimes mais plutôt comme de riches sources d'information – et, surtout, comme des facteurs de changement.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à la représentante de l'Association Pro Coalitions du Brésil.

M^{me} Marcondes (Association Pro Coalitions du Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de participer à cette importante session extraordinaire sur le problème mondial de la drogue de cette année.

Je prends aujourd'hui la parole au nom de l'Association Pro Coalitions of Brazil, une organisation faîtière partenaire de la Community Anti-Drug Coalitions of America (CADCA), une organisation non gouvernementale qui met en place des coalitions locales aux États-Unis et dans plus de 22 autres pays dans le monde.

Aujourd'hui, je voudrais parler de l'importance de la participation de la société civile organisée pour la prévention de l'usage de drogues par des enfants et des adolescents au sein de groupes de population dans mon pays, le Brésil. Il y a huit ans, à São Paulo, l'État le plus important et le plus peuplé du Brésil, nous avons organisé une série de séances de formation préparées

par la CADCA sur notre démarche fondée sur des faits observés visant à mobiliser la population locale, qui permet à des responsables locaux, à des adolescents, à des jeunes, à des professionnels de la santé et à d'autres institutions et organisations locales de se réunir pour élaborer une stratégie de prévention globale touchant l'ensemble de la population locale qui intègre tous types de secteurs et encourage des comportements sains. Une telle stratégie permet de changer des milieux exposés à la drogue et à la criminalité, en ciblant la santé et la sécurité des adolescents, des jeunes et de tous les habitants d'une localité afin d'obtenir des résultats à court, à moyen et à long termes.

Mon expérience de la mise en place de coalitions locales dans un certain nombre de villes dans tout le Brésil m'a appris que nous devons trouver des solutions locales aux problèmes locaux. Nous devons faire participer les habitants, les pouvoirs publics, les parents, les chefs religieux, les enseignants, l'appareil judiciaire, la police, les jeunes et d'autres membres de la population aux efforts visant à déterminer quelles substances posent les plus gros problèmes et à identifier le groupe de population le plus touché afin de travailler ensuite ensemble pour mettre au point, planifier et appliquer des mesures de prévention stratégique. Avant la mise en place de telles coalitions locales au Brésil, ces secteurs travaillaient de manière séparée et leurs mesures de prévention se chevauchaient. Cela a maintenant changé dans les localités où des coalitions sont en place.

Les effets de ces coalitions locales organisées par la société civile selon cette méthode – qui a été évaluée en partenariat avec diverses universités au Brésil – sont visibles dans les villes concernées, où le nombre d'adolescents ayant accès aux drogues et la possibilité de s'en procurer ont reculé. Dans ma ville, Pindamonhangaba, la possibilité de se procurer de l'alcool et d'y avoir accès est inférieure de 35 % à la moyenne nationale, grâce à l'action menée par notre coalition locale, et ce, dans un pays où l'usage de drogues a hélas augmenté dans de nombreuses localités.

M. Zinsou (Bénin), Vice-Président, assume la présidence.

Même si la méthode que nous utilisons a été élaborée ici, aux États-Unis, nous l'avons adaptée aux réalités de la culture et de la société brésiliennes. Des coalitions locales brésiliennes continuent de se développer et de s'étendre, même durant la période difficile que traverse actuellement mon pays. Je tiens également à souligner l'importance du rôle moteur des

jeunes dans nos coalitions. Nous faisons participer des jeunes à tous les aspects de nos activités, et nous considérons que nous encourageons des jeunes à montrer la voie aujourd'hui et que nous formons les futurs dirigeants de demain.

Je voudrais, pour terminer, dire qu'à l'instar de nombreux autres pays de la région, nous, les Brésiliens, faisons très peu en matière de prévention de la toxicomanie, et notre système de traitement n'est pas adapté aux besoins découlant des problèmes de plus en plus graves liés à l'usage de drogues. D'après de récents travaux de recherche effectués à l'Université de São Paulo, plus d'un million de personnes consomment du crack au Brésil. Je pense que nous devons continuer à accroître les ressources que nous consacrons à la prévention de l'usage de drogues et reconnaître que la prévention est le moyen le moins coûteux de faire en sorte que nos politiques de lutte contre la drogue protègent les jeunes de tous nos pays.

Point 3 de l'ordre du jour

Pouvoirs des représentants à la session extraordinaire de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/S-30/5)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je prie le Président de la Commission de vérification des pouvoirs, S. E. M. Jan Kickert, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, de présenter le rapport de la Commission en une seule intervention.

M. Kickert (Autriche), Président de la Commission de vérification des pouvoirs (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de vérification des Pouvoirs, j'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission concernant les pouvoirs des représentants des États Membres à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, publié sous la cote A/S-30/5.

Ayant pris connaissance des pouvoirs des représentants à sa réunion du 20 avril 2016, la Commission de vérification a adopté sans le mettre aux voix un projet de résolution acceptant leurs pouvoirs. La Commission a en outre recommandé à l'Assemblée générale, réunie en session extraordinaire, d'adopter le projet de résolution concernant les pouvoirs des représentants à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, figurant au paragraphe 14 du rapport de la Commission.

Je tiens à souligner que depuis la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, le Secrétariat a reçu du Bélarus, de la Grenade, du Guatemala, du Koweït et de la Trinité-et-Tobago des pouvoirs officiels respectant la forme requise par l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale. En outre, depuis la réunion de la Commission de vérification des pouvoirs, le Secrétariat a reçu, par d'autres voies, de la Serbie le pouvoir officiel des informations concernant la nomination de représentants à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée Générale. La session extraordinaire est donc invitée à adopter le projet de résolution approuvant le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs ainsi que le pouvoir supplémentaire soumis après la réunion de la Commission.

Enfin, Je tiens à exprimer ma gratitude aux membres de la Commission et le Secrétariat qui ont facilité notre travail.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs, intitulé « Pouvoirs des représentants à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale », publié sous la cote A/S-30/5. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution sans le mettre aux voix?

Le projet de résolution A/S-30/5 est adopté (résolution S-30/2).

Clôture de la session

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 70/181 de l'Assemblée générale, nous allons à présent entendre les résumés des Présidents des tables rondes.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pedro Moitinho de Almeida, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et Coprésident de la table ronde 1, qui s'est tenue dans l'après-midi du mardi 19 avril.

M. Moitinho de Almeida (Portugal), Coprésident de la table ronde 1 (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter les points saillants de la table ronde 1, « Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que les questions sanitaires; mesures visant à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur

détournement », qui s'est tenue le 19 avril de 15 heures à 18 heures. La table ronde a été coprésidée par M. Ravindra Fernando, Président du Conseil national de lutte contre les drogues dangereuses de Sri Lanka, et moi-même. Les points saillants, résumés par les coprésidents, sont les suivants :

De nombreux orateurs se sont félicités de l'évolution actuelle vers une approche de santé publique axée sur l'être humain en vue de combattre le problème mondial de la drogue ainsi que du fait qu'il ait été reconnu que l'usage des drogues et les troubles qui y sont liés sont complexes et représentent des problèmes de santé chroniques qui peuvent – et doivent être – évités et traités par le biais d'interventions et de services fondés sur des données scientifiques et sur le respect des droits de l'homme. À cet égard, un certain nombre d'intervenants ont reconnu qu'il faut redoubler d'efforts, en particulier, pour ce qui est de la collaboration entre différents secteurs au niveau national comme au niveau local, de la formation et des qualifications des prestataires de services et des investissements budgétaires, en vue d'atteindre la cible 5 de l'objectif de développement durable 3, Renforcer la prévention et le traitement.

Les intervenants ont souligné l'importance de réaffirmer notre attachement à la responsabilité commune et partagée dans la lutte contre le problème mondial de la drogue. Mention a été faite aussi de la nécessité d'une coopération renforcée entre les organismes compétents des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Dans leurs déclarations, les intervenants ont appelé l'attention sur une panoplie d'interventions fondées sur des preuves qui ont été mises en œuvre avec succès et qui devraient être appliquées à plus grande échelle, notamment dans les domaines de l'éducation, de la prévention de l'usage de drogues, de l'accès aux services de prévention du VIH, de l'hépatite C et d'autres maladies hématogènes, de traitement des surdoses – dans le cas, par exemple, de la naloxone – et psychosocial et pharmacologique, ainsi qu'aux services de réadaptation en vue du relèvement.

Il a également été indiqué qu'il fallait s'attacher à fournir des services aux groupes particulièrement vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes atteintes de troubles comorbides et mentaux et en milieu carcéral. À cet égard, plusieurs

orateurs se sont félicités de la publication récente par l'ONUDC et l'OMS des *Normes internationales pour le traitement des troubles liés à l'usage de drogues* (E/CN.7/2016/CRP.4). Il a aussi été souligné la nécessité de fournir aux toxicomanes des soins de santé, une prise en charge sociale, un traitement, ainsi que des services axés sur la réinsertion et le relèvement, comme substitut aux sanctions pénales. La question de l'utilisation à des fins non médicales de médicaments en vente libre a été soulevée par plusieurs délégations, qui ont insisté, au moins dans un cas, sur la nécessité de mettre au point des traitements et des programmes de réduction des risques pour les usagers de stimulants.

On a aussi fait remarquer que l'objectif arrêté en 2011 visant à diminuer de moitié la transmission du VIH chez les usagers de drogues injectables d'ici à 2015 n'a pas été atteint. On a aussi rappelé que la cible 3 de l'objectif de développement durable 3 appelle à mettre fin, d'ici à 2030, à l'épidémie de sida, notamment chez les usagers de drogues injectables en milieu carcéral. Cela a été aussi entériné par le document final de la présente session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe) qui vient d'être adopté.

Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur le fait qu'il existe des preuves scientifiques et économiques que le sida peut être éliminé chez les usagers de drogues à l'horizon 2030. D'aucuns ont dit que les politiques et les stratégies nationales de lutte contre la drogue devaient être fondées sur la science, la santé publique, les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Les autres questions mentionnées sont les suivantes : la lutte contre la stigmatisation et la discrimination à l'égard des consommateurs de drogues; la mise au point de mesures de substitution à la pénalisation de la consommation et de la possession de drogues pour usage personnel; et le besoin urgent de développer, au niveau local et en milieu carcéral, les services de réduction des risques, en particulier les traitements de substitution aux opiacés, les programmes d'échange de seringues et les traitements antirétroviraux, tels que définis par l'Organisation mondiale de la Santé, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida dans le Guide technique de 2012. Il a, en outre, été indiqué que ces mesures devaient s'accompagner d'une allocation de ressources, tant nationales qu'internationales, en fonction de leur efficacité et des priorités fixées.

Enfin, de nombreux orateurs ont réaffirmé leur engagement, en application des trois conventions

internationales relatives au contrôle des drogues, à assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques, tout en empêchant leur détournement et leur usage illicite. Il a été reconnu qu'il existait une forte divergence entre les pays à haut revenu, les pays à revenu faible et les pays à revenu intermédiaire pour ce qui était d'assurer la disponibilité des drogues à des fins médicales et scientifiques, notamment dans les domaines de la gestion de la douleur et des soins palliatifs. Dans ce contexte, l'accent a été mis sur les approches multisectorielles visant à surmonter les obstacles existants et à atténuer la douleur et les souffrances inutiles des patients.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Carmen María Gallardo Hernández, Représentante permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne et Coprésidente de la table ronde 2, qui s'est tenue le mercredi matin, 20 avril.

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador), Coprésidente de la table ronde 2 (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter le résumé des coprésidents sur les points saillants de la table ronde 2, intitulée « Réduction de l'offre et mesures connexes; mesures de lutte contre la criminalité liée aux drogues; lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire », qui s'est tenue le 20 avril. La table ronde 2 était coprésidée par M. Tayeb Louh, Ministre de la justice de l'Algérie, et moi-même. Les points saillants résumés par les coprésidents sont les suivants.

Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale, sous-régionale et internationale entre les services de détection et de répression, notamment pour établir une véritable coopération transfrontière, échanger des renseignements en matière criminelle et mettre en place une coopération judiciaire en matière d'extradition et d'entraide judiciaire.

La Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, et la Convention des Nations Unies contre la corruption ont été citées par de nombreux orateurs comme constituant une base juridique solide aux efforts déployés par les États Membres pour cibler les organisations criminelles et la gamme des activités criminelles liées au trafic de drogues. Plusieurs intervenants ont salué le travail accompli par l'Office des Nations Unies contre la

drogue et le crime (ONUDC), notamment le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes.

Un certain nombre d'orateurs ont souligné l'importance de suivre la trace des flux financiers illicites liés au trafic de drogues, entre autres, et ont insisté sur la nécessité d'une formation en matière d'enquête financière pour lutter contre le blanchiment d'argent. On a également souligné la nécessité de remédier aux difficultés qui entravent les efforts visant à réduire l'offre illicite des drogues placées sous contrôle dans le cadre des conventions relatives au contrôle international des drogues. De nombreux orateurs ont noté qu'une approche globale et équilibrée de la mise en œuvre des conventions relatives au contrôle international des drogues était nécessaire, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1).

L'importance de la proportionnalité des peines et des mesures de substitution à l'emprisonnement, notamment le traitement, la réadaptation et la postcure pour ceux qui souffrent de troubles liés à l'usage de drogues, a également été relevée par un certain nombre d'orateurs. À cet égard, la collaboration et la coordination entre les institutions de justice pénale et avec les autres institutions pertinentes, tels que les prestataires de soins de santé et les acteurs locaux chargés de la prévention et du traitement, ont été jugées essentielles à l'efficacité des mesures de justice pénale. Certains orateurs ont souligné le succès rencontré par les efforts de détection et de répression visant principalement à démanteler les groupes criminels organisés et violents, y compris, dans certains cas, les bandes. Plusieurs orateurs ont souligné le lien croissant entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, y compris le blanchiment d'argent, la corruption, le financement du terrorisme et le trafic d'armes à feu, qui représentent une menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Certains orateurs ont noté que les pays de transit doivent élaborer des stratégies ciblées pour faire face à leurs problèmes spécifiques. Plusieurs orateurs ont noté que les groupes criminels organisés utilisent de plus en plus Internet pour faciliter le trafic de drogues, et ils ont souligné la nécessité de mettre en place des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique en lien avec la conduite d'enquêtes et la poursuite de ces crimes.

De nombreux orateurs ont reconnu la menace croissante que représente la disponibilité mondiale

des nouvelles substances psychoactives, soulignant la nécessité d'une coopération internationale pour régler le problème. Afin de relever les défis posés par les nouvelles substances psychoactives, les orateurs ont souligné l'importance du partage de l'information aux échelons régional et international, ainsi que de l'amélioration du profilage scientifique des substances en question.

De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de mettre en place des mesures de contrôle efficaces des précurseurs et préprécurseurs chimiques, et de surveiller et d'empêcher les détournements effectués depuis des sources licites. On a également mentionné que les différences juridiques ne devaient pas entraver la coopération internationale. Plusieurs orateurs ont noté les bons résultats obtenus grâce aux efforts de développement alternatif, fondés sur le principe de la responsabilité commune et partagée, et appuyés par une coopération internationale étroite, notamment la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés. Un certain nombre d'orateurs ont également souligné qu'il importait de s'attaquer aux difficultés auxquelles les cultivateurs étaient confrontés après l'élimination des cultures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Pascal Strupler, Secrétaire d'État de la Suisse et Coprésident de la table ronde 3, qui s'est tenue dans l'après-midi du mercredi 20 avril .

M. Strupler (Suisse), Coprésident de la table ronde 3 : Les travaux des Coprésidents ayant été effectués en anglais, je m'adresserai à l'Assemblée en anglais.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'ai le grand plaisir de présenter le résumé, établi par ses Coprésidents, des points saillants abordés dans le cadre de la table ronde 3, intitulée « Questions transversales : drogues et droits de l'homme, jeunes, femmes, enfants et collectivités », qui s'est tenue le 20 avril 2016. La table ronde 3 était coprésidée par M. Karoly Dan, Vice-Président du Conseil chargé des préparatifs des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, et moi-même. Le résumé des points saillants établi par les Coprésidents, que je vais présenter, n'a pas fait lui-même l'objet de négociations. Les points saillants résumés par les Coprésidents sont les suivants.

De nombreux orateurs représentant des États Membres, des organisations de la société civile et

des entités des Nations Unies se sont félicités de la convocation d'une table ronde consacrée à un débat sur les droits de l'homme en rapport avec le problème mondial de la drogue. À cet égard, un certain nombre d'orateurs ont noté avec satisfaction les références à la section relative aux droits de l'homme contenues dans le document final de cette session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe).

Au cours du débat ont été évoquées les questions du droit à la vie, du droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, de la fourniture de substances réglementées à des fins médicales, de la non-discrimination et de l'égalité des sexes, des droits de l'enfant, des peuples autochtones, de l'interdiction de la détention arbitraire, de la torture et des autres formes de traitement inhumain, cruel ou dégradant, ainsi que des exécutions extrajudiciaires. Les droits des familles ont également été évoqués.

Certains orateurs ont souligné la nécessité de se pencher sur les besoins spécifiques des femmes et des populations vulnérables en raison de leur âge, de leur ethnie, de leur race ou de leur situation socioéconomique. De nombreux orateurs ont souligné l'importance d'une démarche axée sur la santé publique dans le cadre de politiques de contrôle des drogues globales et équilibrées, centrées sur la personne et fondées sur le principe de la responsabilité commune et partagée. L'importance d'une répression efficace dans le contexte de ces politiques a également été évoquée.

Nombre d'orateurs ont souligné la nécessité d'offrir une garantie de prévention efficace, fondée sur des preuves scientifiques, ainsi que de traitement, de prise en charge, de rétablissement et de prestation de services de réadaptation et de réinsertion sociale. À cet égard, le rôle de soutien des familles a été mis en exergue. L'importance d'un consentement éclairé préalable à tout traitement de désintoxication proposé a également été relevée. On a en outre pointé les obstacles intrinsèques que constituent la stigmatisation et la criminalisation de la consommation de drogue pour le plein accès à ces services.

Plusieurs orateurs ont évoqué les avantages que présentent les mesures de réduction des risques et des effets néfastes, telles que, notamment, les programmes de substitution aux opiacés et d'échange d'aiguilles et de seringues dans le contexte de la prévention et du traitement de l'infection à VIH et d'autres maladies transmises par voie sanguine. On a fait valoir que les conventions internationales relatives au contrôle des

drogues offrent aux États la souplesse nécessaire pour adapter leurs politiques en fonction de la situation nationale. Dans le domaine de la justice pénale, un grand nombre d'orateurs ont souligné l'importance de la proportionnalité des peines et de mesures substitutives à la condamnation ou à l'infliction d'une peine pour les délits non violents et mineurs liés à la drogue. On a également spécifié qu'il conviendrait de tenir compte aussi bien des circonstances aggravantes que des circonstances atténuantes.

De nombreux orateurs ont fait part de leur opposition à l'application de la peine de mort en toutes circonstances, et en particulier pour les délits liés à la drogue. D'autres orateurs ont souligné que la souveraineté nationale, en ce qui concerne les décisions de politique générale relatives à la drogue et les politiques visant à débarrasser le territoire des drogues, devait être respectée.

Nombre d'orateurs ont évoqué la nécessité de mettre en œuvre des politiques qui tiennent dûment compte des questions d'égalité des sexes et prévoient des mesures adaptées aux besoins et aux sources de vulnérabilité spécifiques des consommatrices de drogue et de celles qui commettent des infractions liées aux drogues, tout en atténuant les incidences de leurs problèmes sur les familles. On a évoqué la stigmatisation, la violence, les peines disproportionnées, la condition antérieure de victime, la pauvreté, les besoins spécifiques des femmes enceintes et des femmes ayant des personnes à charge. On a cité, sur ce point, les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok).

Les orateurs ont également souligné la nécessité de mettre l'accent sur la promotion et la protection des droits de l'enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui exige la mise en place de mesures de protection des enfants contre l'utilisation illicite de drogues ainsi que de mesures visant à en prévenir l'exploitation dans le cadre de la production ou du trafic de drogues illicites. On a insisté sur la nécessité d'investir dans un développement sain de l'enfant et du jeune par la prévention et l'éducation. À cette fin, on a souligné qu'il était nécessaire de favoriser la coopération entre les systèmes de santé, de protection de l'enfance et de justice.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Khaled Shamaa, Président du Conseil chargé des préparatifs de la session

extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et Coprésident de la table ronde 4, tenue jeudi matin 21 avril.

M. Shamaa (Égypte), Coprésident de la table ronde 4, (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de présenter le résumé des Coprésidents sur les points saillants de la table ronde 4, tenue le 21 avril sur le thème « Questions transversales : nouveaux défis, menaces et réalités dans le cadre de l'action visant à prévenir et combattre le problème mondial de la drogue, conformément au droit international applicable, notamment les trois conventions relatives au contrôle des drogues; renforcement du principe de la responsabilité commune et partagée, et amélioration de la coopération internationale ». La table ronde 4 était coprésidée par M. Urmas Reinsalu, Ministre de la Justice de l'Estonie, et moi-même. Les points saillants résumés par les Coprésidents sont les suivants.

De nombreux orateurs ont réaffirmé leur ferme attachement aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues en soulignant la souplesse qu'offrent ces instruments aux pays s'agissant de faire face à l'évolution des défis du problème mondial de la drogue en fonction de la situation et des besoins du pays concerné. Nombre d'orateurs ont apprécié la section consacrée aux nouvelles substances psychoactives et aux stimulants de type amphétamine dans le document final de cette session extraordinaire (résolution S-30/1, annexe). On a généralement reconnu que les nouvelles substances psychoactives posaient un problème collectif exigeant une riposte immédiate et efficace. La mutabilité rapide du marché de ces substances et le nombre élevé de substances qui arrivent sur le marché ont été mis en exergue comme autant de menaces à la santé publique et aux capacités d'action des services de répression.

Certains orateurs ont mentionné le fait que l'emballage des composés et leur évolution chimique constante permettaient aux trafiquants de drogue de contourner la législation. Les problèmes que pose le trafic de précurseurs chimiques ont également été soulignés.

Nombre d'orateurs ont décrit leur attirail législatif de lutte en abordant les problématiques engendrées par les nouvelles substances psychoactives, et ont souligné, à cet égard, que la loi seule ne pourrait régler le problème.

On a déclaré qu'il était nécessaire d'investir dans le développement des politiques de santé publique et que ces politiques devaient cibler les nouvelles substances

dans le cadre de stratégies de prévention fondées sur des preuves scientifiques et un arsenal de solutions de traitement efficaces. De nombreux orateurs ont proposé de partager leur savoir-faire et leur expérience avec la communauté internationale. La nécessité de renforcer les capacités des États Membres en matière d'analyse médico-légale et toxicologique et de communication de l'information a également été mise en avant. À cet égard, plusieurs orateurs ont évoqué la nécessité d'une coopération entre autorités sanitaires, laboratoires et forces de l'ordre aux fins de l'identification des nouvelles substances psychoactives et de la mise au point d'informations techniques et médico-légales en matière de prévention, de traitement et de répression.

De nombreux orateurs ont reconnu la nécessité d'établir au niveau national des dispositifs d'alerte rapide concernant les nouvelles substances psychoactives et appelé tous les pays à mettre en commun les informations disponibles sur les données médico-légales relatives à la santé publique par le biais du Système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Plusieurs orateurs ont relevé le rôle important d'organisations internationales telles que l'ONUDC, l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'aide apportée aux États Membres face à la menace que représentent ces nouvelles substances et pour leur capacité de donner l'alerte en temps voulu à l'échelon international sur les substances nocives ou groupes de substances qui arrivent sur le marché.

De nombreux orateurs ont attiré l'attention sur l'importance d'une démarche équilibrée, intégrée et complète face à l'évolution des menaces et des problématiques, fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée. La nécessité de renforcer la coopération internationale et transfrontière afin de traiter et de combattre le problème mondial de la drogue a suscité un large consensus. À cet égard, l'importance du renforcement des capacités, de l'assistance technique, de l'échange de données de renseignement, ainsi que de la coopération des services de maintien de l'ordre et de la coopération judiciaire a été soulignée.

Quelques orateurs ont indiqué que, avec la mondialisation des marchés des drogues synthétiques, la distinction traditionnelle entre pays de production, de transit et de destination au sein des pays développés et en développement avait perdu de sa validité. L'importance

d'un renforcement de la coopération, dans la gestion régionale et internationale des questions relatives à la drogue, a été mise en exergue, de même que celle des partenariats avec la société civile.

De nombreux orateurs ont évoqué le défi transnational que représente l'utilisation accrue d'Internet et des réseaux sociaux aux fins du trafic et de la vente de stupéfiants, de la publicité en matière de drogues et du recrutement des passeurs. Les difficultés rencontrées dans l'application des politiques de lutte contre la drogue s'agissant des drogues expédiées par le canal des services postaux ont également été évoquées. Inversement, il a été reconnu qu'Internet donnait la possibilité d'atteindre un public plus large pour les besoins de la prévention de la consommation de drogues.

Il a également été souligné que les politiques relatives aux drogues devaient être axées sur la personne et sur la santé publique et respecter les droits de l'homme et la dignité humaine, en veillant dûment à l'imposition de peines proportionnées à la gravité de l'infraction. Certains orateurs ont insisté sur la nécessité d'étudier plus avant la mesure dans laquelle le mécanisme international actuel de lutte contre la drogue se prête à la gestion des problématiques et des menaces engendrées actuellement par le problème mondial de la drogue et ils ont évoqué à cet égard de nouvelles stratégies, telles que la dépénalisation de la possession de drogues destinées à une consommation personnelle. De nombreux orateurs ont reconnu la nécessité d'accroître les investissements en matière de collecte et d'analyse des données dans la perspective de mieux éclairer les interventions politiques visant à relever les défis actuels.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Reza Najafi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne et Coprésident de la table ronde 5, qui s'est tenue jeudi 21 avril dans l'après-midi.

M. Najafi (République islamique d'Iran), Coprésident de la table ronde 5 (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de présenter le résumé des Coprésidents concernant les principaux points soulevés durant la table ronde 5 consacrée au thème « Développement alternatif, coopération régionale, interrégionale et internationale pour des politiques antidrogue équilibrées et axées sur le développement; mesures pour faire face aux problèmes socioéconomiques, qui s'est tenue le 21 avril de 14 heures à 17 heures. La table ronde était coprésidée

par S. E. M. Ollanta Humala Tasso, le Président du Pérou, S. E. M. Bernard Nottage, Ministre de la sécurité nationale du Commonwealth des Bahamas, et moi-même. Les points saillants résumés par les Coprésidents sont les suivants.

Un certain nombre d'orateurs ont souligné que la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la marginalisation, la vulnérabilité, l'insécurité et le manque d'accès à la terre et aux marchés étaient au nombre des principaux facteurs contribuant aux cultures illicites. Les orateurs ont fait observer que les programmes de développement alternatif sont axés non seulement sur une réduction de la culture illicite de la coca, du pavot à opium et du cannabis mais également sur l'amélioration des conditions socioéconomiques des communautés agricoles marginalisées qui, dans de nombreux cas, n'ont pas d'autres moyens de subsistance que les cultures illicites.

Les orateurs ont reconnu qu'il ne pouvait y avoir de développement durable sans paix, et qu'une réponse globale était nécessaire si l'on voulait combattre le problème mondial de la drogue, notamment en s'attaquant aux questions socioéconomiques plus larges et en veillant à lui opposer une démarche axée sur le développement. Les orateurs ont souligné que le développement alternatif devrait s'inscrire dans des stratégies nationales de développement élargies. Les orateurs ont également insisté sur l'importance et la valeur ajoutée de la présente session extraordinaire dans l'optique de continuer de promouvoir le développement alternatif, composante importante d'une lutte contre la drogue axée sur le développement et qui s'attaque aux causes profondes des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites. Les orateurs ont réaffirmé qu'il importait d'intégrer le développement alternatif dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) et reconnu qu'il contribuait directement à la réalisation des objectifs de développement durable.

Plusieurs orateurs ont souligné que le développement alternatif exigeait une démarche globale, intégrée, durable et de long terme qui, notamment, permette et améliore l'accès aux infrastructures, à la santé, à l'éducation et aux marchés. L'importance de l'apport d'une réponse aux besoins des femmes et aux questions de viabilité environnementale dans la mise en œuvre du développement alternatif a été mise en exergue.

Les orateurs ont souligné que, pour que le développement alternatif puisse donner toute sa mesure, il importe de combler l'écart entre sa validation politique et le financement limité qu'il reçoit jusqu'à présent, souvent fourni sur le court terme. Il convient de démultiplier le financement du développement alternatif pour répondre aux besoins effectifs des communautés agricoles vulnérables.

Les orateurs ont également relevé la nécessité de renforcer les effets de la recherche et d'élargir la base des données factuelles servant à mesurer les résultats du développement alternatif. Un certain nombre d'orateurs ont souligné le fait que le développement alternatif devait être conçu autour de l'être humain et fondé sur les droits de l'homme. Les orateurs ont indiqué qu'il était absolument essentiel d'associer toutes les parties prenantes, en particulier les communautés agricoles, à toutes les étapes de la mise en œuvre du développement alternatif, afin de veiller à une pleine participation et une pleine prise en main de leur part dans l'exécution des programmes de développement alternatif. Certains orateurs ont insisté sur l'importance de l'application des Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif dans le cadre de la conception des politiques pertinentes et de la mise en œuvre du développement alternatif sur le terrain. La coopération internationale et régionale, notamment la coopération Sud-Sud, a été invoquée comme facteur critique d'un développement alternatif réussi. Plusieurs orateurs ont insisté sur l'importance de l'accès au marché et de l'établissement de liens avec les marchés pour les produits du développement alternatif.

Un certain nombre d'orateurs ont évoqué l'effet de vases communicants souvent constaté dans les zones de cultures illicites, et souligné que le traitement du problème mondial de la drogue devait rester une responsabilité commune et partagée, dans le cadre d'une démarche globale et équilibrée abordant les deux aspects de l'offre et de la demande et qui fasse une place à la communauté agricole. L'importance du développement alternatif préventif, dans les milieux ruraux et urbains, et la nécessité d'échanger les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience en matière de développement alternatif ont été mises en exergue. Certains orateurs ont souligné la nécessité d'envisager des options de développement alternatif en milieu urbain pour promouvoir des débouchés économiques de rechange viables, en particulier pour les communautés touchées par la pauvreté et les activités liées à la drogue.

dans les zones urbaines, notamment en faveur des femmes et des jeunes.

Enfin, l'ONUDC a été encouragée à jouer un rôle de facilitateur auprès des donateurs, des organismes des Nations Unies et d'autres acteurs dans la mise en œuvre du document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-30/1, annexe) et de ses recommandations, et de la Déclaration politique et du Plan d'action de 2009, en soulignant qu'il faudra mettre à disposition des ressources suffisantes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je vais maintenant donner lecture de la déclaration de clôture du Président de l'Assemblée générale en son nom.

« Dans quelques minutes, j'aurai l'honneur de clore la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue.

Ces trois derniers jours, et même au cours des mois et des années qui ont précédé la présente session, je pense que nous avons assisté à un processus véritablement historique – un processus de réflexion qui a abouti à une véritable prise de conscience.

Ceux qui sont réunis ici, les États Membres, ont travaillé d'arrache-pied pour adopter un document final sur le problème mondial de la drogue (résolution S-30/1, annexe) qui reflète où le monde, dans son ensemble, en est aujourd'hui. Dans le même temps, nous avons identifié des questions importantes et défini des objectifs encore plus ambitieux à l'horizon 2019 et au-delà. Les parties prenantes – les membres de la société civile, les milieux universitaires, la communauté scientifique, les parlementaires, les femmes, les jeunes et les enfants – ont également contribué considérablement à notre débat. Grâce à notre expérience et à notre expertise, nous avons appelé l'attention sur l'énorme coût humain de ce problème et même, parfois, le coût des démarches que nous avons adoptées pour y remédier. À l'avenir, j'espère que des efforts seront consentis, sur le plan administratif et dans d'autres domaines, pour renforcer l'engagement en faveur de ce processus.

Ces trois derniers jours, ensemble, les États Membres, tout comme la société civile, ont fait passer un message clair, à savoir que nous

nous soucions du problème mondial de la drogue, ou plus précisément, que nous nous soucions des personnes les plus durement touchées par ce problème. Plus que jamais, le consensus mondial reconnaît que la solution à ce problème passe par une démarche plus humaine, axée sur la santé publique, respectueuse des droits de l'homme et fondée sur des données factuelles, qui aborde ce problème dans toute sa complexité.

En outre, les États Membres ont démontré qu'ils étaient prêts à débattre de la meilleure façon d'aborder ce problème et qu'ils étaient disposés à écouter différents points de vue et différentes expériences. Je souhaite vivement et j'espère sincèrement que les futurs débats sur le problème mondial de la drogue seront caractérisés par ce sentiment de responsabilité commune et partagée et cet engagement en faveur de la souplesse et de l'ouverture, du consensus et de la détermination.

Toutefois, aussi importantes que ces discussions ont été, nous devons faire davantage en ce moment. Les personnes touchées par la toxicomanie, les communautés déchirées par la criminalité liée à la drogue et les personnes qui ont besoin de substances placées sous contrôle à des fins médicales et autres attendent plus de nous. Elles ont besoin d'un engagement renouvelé en faveur de l'action aux niveaux local, national et mondial. Elles ont besoin d'une démarche plus globale et plus humaine face au problème mondial de la drogue, maintenant et dans la perspective de 2019. Elles ont besoin de mesures en faveur de la santé et du bien-être de l'humanité, tel qu'énoncé dans nos conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Elles ont besoin d'interventions qui ont fait leurs preuves, et peut-être tout aussi important, elles ont besoin que nous soyons honnêtes à propos des interventions qui ont échoué.

Ces derniers jours, j'ai entendu beaucoup d'orateurs insister sur le fait que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) ne pourra être réalisé que si nous réglons le problème mondial de la drogue, et je suis tout à fait d'accord. Par conséquent, après cette session, alors que nous prenons des dispositions pour résoudre ce problème dans le cadre des objectifs de développement durable, j'encourage les États Membres à garder à l'esprit

les principes clefs qui sous-tendent le Programme 2030 – l’engagement à ne laisser personne de côté, à promouvoir une démarche plus axée sur l’être humain et à créer un monde juste et durable.

Pour terminer, je tiens à remercier, une fois de plus, les coprésidents des tables rondes pour leur travail et pour la présentation des points saillants de leurs discussions. Je tiens également à remercier les organismes des Nations Unies et le Secrétariat de l’ONU, à Vienne et ici à New York, pour leur appui et leur assistance constants pendant les préparatifs de cette session extraordinaire.

Enfin, je remercie tous ceux qui sont ici – les États Membres, la société civile et d’autres parties prenantes – de leur contribution à la trentième session extraordinaire de l’Assemblée générale et de leur engagement continu à aborder

de manière plus efficace et plus humaine ce problème complexe qu’est le problème mondial de la drogue. »

Nous sommes parvenus au terme de la trentième session extraordinaire de l’Assemblée générale.

J’invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l’Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
Je déclare close la trentième session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée au problème mondial de la drogue.

La séance est levée à 18 h 40.